

Une des causes de la Crise

Est-ce la législation sociale ? NON !

Une mauvaise utilisation des bénéfices ? OUI !

Le budget est en déficit. Les affaires vont mal. Il y a une armée de chômeurs. On cherche les responsables.

Une certaine presse accuse : « Tant que l'Etat interviendra dans le domaine social, dit-elle, tant qu'il augmentera sans cesse les charges sociales, tant qu'il imposera aux industriels une législation protectrice du travail, on attendra en vain la prospérité. Que l'Etat laisse à chacun sa liberté, qu'il laisse faire, qu'il supprime la « loi folle » et vous attendrez guère à revoir de beaux jours ».

Cette thèse trouve au Parlement des défenseurs inattendus, mais elle se heurte aux faits. En effet, les lois sociales changent-elles l'économie autant qu'on veut bien le dire ?

QU'EST-CE QUE COUTE LA LEGISLATION SOCIALE ?

1. Au budget

L'exercice 1931-1932 faisait apparaître une dépense de 2.103 millions, dont 930 millions au compte du Ministère du Travail et 1.173 millions au compte du Ministère de la Santé publique, sur un budget de 50 milliards. C'est-à-dire que sur 1.000 francs d'impôts, nous dépensons 40 francs pour les lois sociales, y compris les retraites ouvrières et paysannes et les assurances sociales. Depuis, le chômage grandissant aura fait augmenter le montant de ces dépenses ; mais, en tous cas, elles ne dépasseront pas 50 francs pour 1.000 francs d'impôts. Dans ces 50 francs, que nous considérons comme un maximum, il y a 5 fr. 75 pour les assurances sociales et 10 fr. 80 pour les retraites ouvrières et paysannes !

2. A l'industrie

La charge patronale des assurances sociales est d'environ 3 fr. 50 % de l'ensemble des salaires. Si l'on admet — et nous sommes trop larges — que le salaire représente en moyenne 50 % du prix de vente, l'augmentation de ce prix, due aux A. S., serait donc de 1 fr. 75 maximum.

On ne tiennne pas compte de la cotisation ouvrière, puisque celle-ci est vendue à l'économie sous forme de prestations.

Les autres lois sociales : la limitation des heures de travail, celles assurant la sécurité, l'hygiène du travail et le risque professionnel, ne sauraient être accusées de grever indûment le prix de revient, car ce sont des charges inhérentes à l'industrie et que les peuples civilisés ne peuvent songer à supprimer. On prend soin du matériel et même on l'assure, et seul l'homme ne serait ni protégé, ni assuré !

Quant aux allocations familiales, ce n'est pas une charge sociale, mais un mode de répartition du salaire.

Alors, à qui fera-t-on croire que c'est l'augmentation de 1,75 % du prix de vente, que c'est une somme représentant 1 % du maximum du budget, qui ont été capables d'arrêter l'activité industrielle et d'empêcher la reprise des affaires ?

Nous disons qu'au contraire si les lois sociales avaient eu un développement plus grand, la crise ne serait pas devenue catastrophique.

L'ERREUR, VÉRITABLE

On sait que la crise est due à la disproportion existant entre les prix de vente et le pouvoir d'achat du consommateur.

Si, en période de prospérité, les dirigeants de l'économie avaient rémunéré le Capital et le Travail convenablement ; si, au lieu d'investir des bénéfices considérables dans de nouvelles constructions, ils avaient augmenté le pouvoir d'achat des actionnaires et des ouvriers, il n'y aurait pas, actuellement, un tel suréquipement industriel en face d'une multitude privée de ressources.

En consacrant à la production les sommes qui, logiquement devaient aller à la consommation, on a créé la misère d'aujourd'hui.

LA PART DES ACTIONNAIRES EN PERIODE DE PROSPERITE

Voyons d'abord les actionnaires. Le bilan de l'entreprise est magnifique, ils s'attendent à recevoir un gros dividende ; mais l'industrie au lieu de distribuer ses bénéfices après avoir prélevé de sages réserves, décide d'agrandir, de doubler, de tripler sa production ou de « participer » dans d'autres affaires.

On nous a cité une société qui, sur 100 francs de bénéfices, avait consacré 83 fr. 20 aux participations, 16 fr. 65 aux administrateurs et... 0 fr. 15 aux actionnaires. Gardons-nous de généraliser de tels chiffres ; mais partout nous rencontrons la même politique.

Les actionnaires sont frustrés, d'abord, parce que les administrateurs se nomment administrateurs des filiales (achetées ou constituées avec l'argent des actionnaires) et en percent personnellement les bénéfices qui, en toute justice, devraient revenir aux actionnaires. Ensuite parce que, souvent, le Conseil d'Administration s'attribuera une part supérieure aux services rendus. Enfin, parce que, pour toucher leurs revenus, ils devront vendre leurs actions ; mais il faudrait, pour qu'ils n'y perdent rien, que le cours en Bourse soit égal à leur valeur réelle ; or, à part celles sur lesquelles il y a une spéculation forcée, jamais le cours en Bourse ne correspond à la part de l'actionnaire sur l'actif.

On ne saurait trop souligner à quel point cette solution est injuste : avec l'argent de l'actionnaire, la société a réalisé des bénéfices, et on lui dit : « Si vous en voulez votre part, il y a un moyen : disparaissez ; grâce à vous la société est prospère, c'est le moment de vous en aller ! » L'actionnaire n'a donc pas bénéficié des périodes de prospérité.

VOULEZ-VOUS DES PRIMES ?

Air : Les Götterdämmerung.
Où ! la crise a assez duré. On doit à tout prix l'arrêter. Faut qu'on s'écricime. Et les commerçants affolés. Pour vendre alors ont inventé D'offrir des primes. Des primes en tous en offri partout. La prime fait prime — c'est fou ! Et le marchand d'assiettes. Pour un douzain donne trois savons. Et le droguiste pour douze savons Offri trois assiettes ! Mon assurance vient d'me donner Avec quelques feuilles de papier — Quelle malice ! — Un flacon de crème de beauté Et m'a dit : « C'est pour conserver Votre peau lisse ! » Cette mode se répandra Et l'on verra les avocats Et les notaires Donner des brownings à six coups Et les médecins des belles coupes. Rongés mortuaires. Faut reconnaître que nous sommes Pour vous on a réalisé [gâtés] De folles dépenses. Pour rien ! le banquier donne des tuyaux Et l' percepteur des feuilles d'impôts Vertes « espérance ». Hier j'ai acheté des gâteaux Et on m'a donné un oiseau. Jaune de plumage. Alors il m'a fallu acheter Du grain, un kilogramme de millet. Et une cage.

Quand je suis rentré à la maison Très fier de mon acquisition Avantageuse, Ma femme qui cependant m'aime bien M'a dit que c'était moi le s'in. Qu'elle est moqueuse ! Vraiment on ne s'y connaît plus Et à son tour ma femme a eu Chez la mercière Deux belles cotillettes de porc pannées. Et son fil à r'prier n'hait d'chez La charcutière ! L'autre jour, j'ai vu mon vidangeur Qui m'a dit : « Mon cher, y a pas d'... Faut que j'y mette l'... J'avais annoncé à grand fracas Que j'offrais des crottes de chocolat Pour une tigarette. Si j'étais marchand de chocolat De mon côté, je n'voudrais pas Qu'un mes clients perdent Et pour deux tablettes de fondant J'leur offrirais très gracieusement Un tonneau de m... outarde. C'est un p'tit truc qui va durer Jusqu'à ce qu'enfin vous voyiez Que c'est d' la frime ! Alors les commerçants devraient bien Donner leur marchandise pour rien Et vendr' leurs primes.

Le producteur se trouve alors devant le dilemme suivant :
1. En amortissant tout le matériel, le prix de revient est trop élevé ; peu à peu l'affaire périclite.
2. En n'amortissant que les machines utilisées, on subit une perte considérable, car renoncer à amortir le matériel sans travail, c'est considérer sa valeur égale à zéro. Cela revient à dire aux actionnaires : « Nous ne vous avons pas distribué de bénéfices et nous les avons mal placés ». Ce sacrifice aurait pour résultat de diminuer considérablement les prix de revient. Parviendrait-on ainsi à décider les masses à acheter ? On doute du résultat parce que la crise est très profonde et l'économie trop désemparée.

Nous croyons cependant qu'un jour on devra, malgré la résistance de ceux qui voudraient bien ne pas être ruinés — et nous les comprenons ! — faire cette coupe sombre dans les amortissements, pour diminuer le prix de revient.

En tout cas, sont-ce les lois sociales qui augmentent le prix de revient, ou bien l'erreur commise par les dirigeants de l'économie ? Supprimer aujourd'hui les lois sociales, et demain, quand ces dirigeants feront à nouveau des bénéfices, ils tomberont dans les mêmes errements.

Cependant nous ne les accusons pas. Tous ne sont pas après au gain. Certains ont cru bien faire en développant autre mesure leur industrie. Ce sont des hommes. Ils sont sujets à l'erreur. Nous leur demandons simplement de reconnaître cette erreur et de ne pas charger de leur responsabilité la législation sociale.

Mais alors qui faut-il incriminer ? L'ordre social qui a permis de tels abus. Pour les empêcher, il ne faut pas laisser à l'homme une liberté anarchique ; il faut délimiter son activité par un réseau d'institutions.

— Groupement des actionnaires chargés du contrôle effectif du Conseil d'Administration qui, actuellement, se contrôle (!) lui-même.

— Groupement des ouvriers pour défendre les droits des travailleurs, et dont le meilleur instrument sera la convention collective.

— Profession organisée chargée de la défense des intérêts corporatifs.

— Au sommet : l'Etat qui prendra soin de l'intérêt général. C'est notre fierté d'avoir demandé, dans nos Congrès, cette réforme profonde de l'économie, d'avoir souligné les méfaits d'une concurrence sans limite et sans frein, et d'avoir proclamé que le salut réside dans l'organisation.

(L'Echo des Syndicats, d'après Le Petit Démocrate).

PELERINS DE LOURDES
N'ACHETEZ PAS LE DIMANCHE
Par respect pour le jour du Seigneur, Pour le bon renom du Pèlerinage, Par humanité pour le personnel des magasins, Pour donner le bon exemple et hâter la réalisation d'un juste progrès :
N'ACHETEZ PAS LE DIMANCHE

Le Collecteur du Syndicat

Bonsoir ! J'viens pour le Syndicat !... C'était sa première tournée le soir où je le rencontrai. Une certaine inquiétude se lisait dans ses yeux. Il était hésitant. Ne regretta-t-il pas d'avoir accepté un peu trop vite une tâche qui lui paraissait, ce soir, au-dessus de ses forces ?

Collecteur de la section d'X... c'est un titre, dame. Oui, mais, n'est-ce pas un peu comme le mendiant qui va de porte en porte demandant la charité ? Comment va-t-il être reçu ? Si les camarades sont là, passe encore, mais s'il n'y a que la femme. Est-elle au courant ? Comprendra-t-elle ? Et, harcelé par toutes ces appréhensions, il hésite, au moment d'entrer dans la maison du premier syndiqué qu'il doit visiter.

Mais, se rappelant tout à coup qu'il a promis, il frappe et entre résolument.

« Bonsoir, J'viens pour le syndicat... Ces mots ont été dit tout d'une traite. Dans la maison, personne. Ah ! si, la femme. D'un regard qui n'a rien de bienveillant, au premier abord, elle dévisage l'importun. « Qu'est-ce qu'il y a ? » J'viens recevoir la cotisation pour le Syndicat Chrétien, complète notre ami, un peu... refroidi.

« Syndicat Chrétien ? connais pas, réplique la femme. — Pardon, Madame, votre mari aura oublié de vous prévenir sans doute, il a donné son adhésion il y a 15 jours au syndicat. — Et c'est combien la cotisation ? — « 4 fr. par mois, Madame. — « 4 fr. par mois ! pour le syndicat, et c'est mon mari qui a fait ce coup-là, et vous croyez que j'vais marcher ? A quoi ça sert d'abord le syndicat ? Ah non, c'est bon pour un coup », etc.

Le collecteur, d'abord interloqué, se ressaisit. Il se souvient qu'au dernier cercle d'études on a discuté ferme sur la propagande. « Faire des adhésions, c'est très bien, mais conserver les adhérents et en faire de bons syndiqués, c'est encore mieux », et ça c'est souvent le rôle du collecteur.

Alors, il s'hardit et parle à son tour. Il dit tout ce qu'il connaît sur le Syndicat Chrétien, son programme de justice et de fraternité. Comment le syndicat entend travailler à réprimer les abus dont souffre peut-être le mari de Madame. « C'est cher la cotisation, dites-vous ? Mais savez-vous ce qu'elle rapporte ? » et le collecteur d'énumérer : La Voie des Travailleurs tous les mois, défense gratuite en cas d'accident, allocations en cas de grève, secours du syndicat en cas de maladie, services de toutes natures, renseignements, démarches gratuites pour toute la famille le cas échéant... etc., etc., et pour finir : « Encouragez votre mari à rester avec nous, Madame. Chez nous, voyez-vous, c'est pas du bluff. Tous camarades, de l'amitié vraie, de la fraternité, quoi. Le syndicat c'est une grande famille où l'on s'aime et où l'on s'aide dans toutes les difficultés ».

Quand il eut fini... la femme, une brave ménagère au fond, était presque convaincue. « Si c'est comme ça », dit-elle comme conclusion, « je suis bien contente aussi ».

Quand il sortit, notre camarade rayonnait. Le premier pas était fait, et quel pas ! Il avait reconquis son adhérent et syndiqué moralement sa femme.

Voilà le travail du collecteur. C'est le militant obscur, mais combien précieux. Alors que les autres membres du bureau ne voient que rarement tous les syndiqués, même aux réunions, le collecteur, lui, les voit tous les mois. Tous les mois il passe dans la cité. Son dévouement et son amabilité conquièrent les foyers un à un. Il est connu non seulement du syndiqué, mais aussi de toute la famille.

Pour tous il a un mot aimable. Y a-t-il quelque chose qui ne va pas dans la famille, une maladie ? un détour ? l'inquiétude, il s'empresse pour rendre service. Il devient l'ami de la famille. Il fait connaître mieux le syndicat, signale les articles intéressants du journal, explique l'action du syndicat. Il note les plaintes pour les signaler. Et avec ça, discret comme pas un sur tout ce qu'il peut voir ou entendre qui n'est pas syndical.

Combien d'ouvriers sont restés au syndicat malgré les difficultés de la crise parce que le collecteur savait y faire.

Combien de nouveaux adhérents sont venus au syndicat grâce au collecteur qui tout le monde connaît dans la cité.

Le collecteur, c'est comme un organe de continuité et de progrès pour la section. Sans lui, c'est l'arrêt de la progression, c'est la menace du « sur place », sinon du recul.

Le collecteur, c'est encore le porteur de la bonne nouvelle syndicale. C'est lui qui maintient ferme le moral de la section.

Oui, honneur à ces vaillants. Rendons hommage à ces militants de l'action syndicale. Ce sont les meilleurs parmi les meilleurs.

EFFECTIFS SYNDICAUX

Le résultat des élections au Conseil Supérieur du Travail peut donner une vue assez exacte, bien que fragmentaire de l'importance numérique des groupements syndicaux qui prennent part à ce scrutin professionnel, c'est-à-dire la C. G. T. et la C. F. T. C. Vue fragmentaire, parce que certaines catégories importantes de travailleurs, les fonctionnaires par exemple, sont exclus de ces scrutins. Vue assez exacte, parce que, d'une part, les listes électorales établies par les préfetures sur les déclarations faites par les syndicats de leur nombre d'adhérents, peuvent être contrôlées s'il y a une contestation — ce qui oblige les syndicats à la sincérité — et, d'autre part, parce que le scrutin intéresse tous les travailleurs du commerce et de l'industrie.

Le fait qu'il y a, depuis quelque temps, compétition entre les syndicats cégétistes et chrétiens pour un grand nombre de mandats assure que les candidats recueillent un nombre de voix qui correspond sensiblement au vingt-cinquième des effectifs des organisations respectives dans chacune des catégories. (On sait, en effet, que le Ministère du Travail attribue aux syndicats électeurs 1 voix par 25 membres ou fraction).

Préalablement à l'existence du syndicalisme chrétien organisé nationalement, la C. G. T. ignorait le Conseil Supérieur du Travail. Dès 1921, l'élection d'une majorité de syndicalistes chrétiens au Conseil et le bénéfice moral que ceux-ci retiennent d'une action réelle, incitent la C. G. T. à s'intéresser à cet organisme. Aux scrutins de 1924, et de 1927, les cégétistes éliminent les syndicalistes chrétiens du Conseil, sauf en ce qui concerne les catégories d'employés ; depuis lors ils détiennent une majorité dont ils savent user.

Il n'est pas sans intérêt de comparer les effectifs respectifs de la C. G. T. et de la C. F. T. C., tels qu'ils ressortent des plus récents scrutins.

Constations d'abord l'augmentation du nombre de suffrages exprimés pour le 1^{er} tour de scrutin des 18 catégories (les chiffres du second tour ne peuvent être retenus en raison de l'intervention de certaines organisations d'autre tendance) : 1927, 26.018; 1930, 29.365; 1933, 29.589.

Voici le tableau du nombre de voix recueilli par les candidats de la C. G. T., ceux de la C. F. T. C. et les candidats indépendants, ceux-ci n'ayant aucun lien entre eux et leur nombre de voix relativement élevé, provenant pour les trois quarts des groupements de Voyageurs et de Cheminots.

1927	1930	1933	
C. G. T.	16.060	17.970	17.909
C. F. T. C.	4.167	5.224	6.042
Indép.	5.791	6.171	5.638

Il faudrait évidemment se garder de tirer des conclusions définitives de cette statistique qui démontre la régression du syndicalisme indépendant, la stagnation de la C. G. T. et les progrès du syndicalisme chrétien. En effet, entre les réserves que nous formulons tout à l'heure, les syndicats chrétiens ne présentent des candidats que dans 13 catégories tandis que la C. G. T. brigue les sièges de 17 ou 18 des groupes existants.

Nous avons indiqué que le chiffre de voix que nous relevons est celui obtenu au premier tour de scrutin. Si nous comptons le second tour la différence qui sépare la C. G. T. de la C. F. T. C. serait encore réduite de 1.500 voix grâce au très beau succès obtenu par les syndicalistes chrétiens dans la catégorie des transports par voie ferrée.

On sait, en effet, que M. G. Bonamy, candidat de la C. F. T. C. qui, au premier tour de scrutin, avait mis en ballottage le candidat cégétiste sortant, a été élu au second tour, avec l'appui des organisations indépendantes, par 3.117 voix contre 3.089.

Tous les moyens avaient pourtant été mis en œuvre par la majorité cégétiste du Conseil Supérieur du Travail — jusques et y compris l'intimidation — pour empêcher ce succès. Ce sont sans doute d'ailleurs les procédés employés en la circonstance qui ont facilité le succès de notre ami. Quoiqu'il en soit, la prétention cégétiste à l'hégémonie syndicale a été battue en brèche dans l'importante profession des cheminots. L'échec sera d'autant plus sensible à la vieille organisation que lors des menaces de réduction de salaires, elle n'avait pas voulu participer au cartel organisé par les groupements d'autres tendances, en prétendant qu'elle était la seule organisation représentative.

La statistique, dans toute sa brutalité, nous apprend que, pour le commerce et l'industrie le syndicalisme chrétien représente un effectif de plus d'un tiers de celui de la C. G. T. L'ensemble des groupements indépendants arrive sensiblement au même chiffre et l'on peut supposer que la C. G. T. U. qui, par principe, ne prend pas part aux élections, dépasse un peu ce pourcentage.

De là à déduire que la C. G. T. puisse toute sa force et toute sa prétention dans le syndicalisme des fonctionnaires, il n'y a qu'un pas... Maurice BOULADOUX.

Je crains moins pour le temple les furieux qui veulent le démolir que les fidèles qui ne songent qu'à leur potage devant le danger.

L. VEUILLOT.

M. DE FELLS.
(Revue de Paris, 10 Avril 1928).

Le Collecteur du Syndicat

Bonsoir ! J'viens pour le Syndicat !... C'était sa première tournée le soir où je le rencontrai. Une certaine inquiétude se lisait dans ses yeux. Il était hésitant. Ne regretta-t-il pas d'avoir accepté un peu trop vite une tâche qui lui paraissait, ce soir, au-dessus de ses forces ?

Collecteur de la section d'X... c'est un titre, dame. Oui, mais, n'est-ce pas un peu comme le mendiant qui va de porte en porte demandant la charité ? Comment va-t-il être reçu ? Si les camarades sont là, passe encore, mais s'il n'y a que la femme. Est-elle au courant ? Comprendra-t-elle ? Et, harcelé par toutes ces appréhensions, il hésite, au moment d'entrer dans la maison du premier syndiqué qu'il doit visiter.

Mais, se rappelant tout à coup qu'il a promis, il frappe et entre résolument.

« Bonsoir, J'viens pour le syndicat... Ces mots ont été dit tout d'une traite. Dans la maison, personne. Ah ! si, la femme. D'un regard qui n'a rien de bienveillant, au premier abord, elle dévisage l'importun. « Qu'est-ce qu'il y a ? » J'viens recevoir la cotisation pour le Syndicat Chrétien, complète notre ami, un peu... refroidi.

« Syndicat Chrétien ? connais pas, réplique la femme. — Pardon, Madame, votre mari aura oublié de vous prévenir sans doute, il a donné son adhésion il y a 15 jours au syndicat. — Et c'est combien la cotisation ? — « 4 fr. par mois, Madame. — « 4 fr. par mois ! pour le syndicat, et c'est mon mari qui a fait ce coup-là, et vous croyez que j'vais marcher ? A quoi ça sert d'abord le syndicat ? Ah non, c'est bon pour un coup », etc.

Le collecteur, d'abord interloqué, se ressaisit. Il se souvient qu'au dernier cercle d'études on a discuté ferme sur la propagande. « Faire des adhésions, c'est très bien, mais conserver les adhérents et en faire de bons syndiqués, c'est encore mieux », et ça c'est souvent le rôle du collecteur.

Alors, il s'hardit et parle à son tour. Il dit tout ce qu'il connaît sur le Syndicat Chrétien, son programme de justice et de fraternité. Comment le syndicat entend travailler à réprimer les abus dont souffre peut-être le mari de Madame. « C'est cher la cotisation, dites-vous ? Mais savez-vous ce qu'elle rapporte ? » et le collecteur d'énumérer : La Voie des Travailleurs tous les mois, défense gratuite en cas d'accident, allocations en cas de grève, secours du syndicat en cas de maladie, services de toutes natures, renseignements, démarches gratuites pour toute la famille le cas échéant... etc., etc., et pour finir : « Encouragez votre mari à rester avec nous, Madame. Chez nous, voyez-vous, c'est pas du bluff. Tous camarades, de l'amitié vraie, de la fraternité, quoi. Le syndicat c'est une grande famille où l'on s'aime et où l'on s'aide dans toutes les difficultés ».

Quand il eut fini... la femme, une brave ménagère au fond, était presque convaincue. « Si c'est comme ça », dit-elle comme conclusion, « je suis bien contente aussi ».

Quand il sortit, notre camarade rayonnait. Le premier pas était fait, et quel pas ! Il avait reconquis son adhérent et syndiqué moralement sa femme.

Voilà le travail du collecteur. C'est le militant obscur, mais combien précieux. Alors que les autres membres du bureau ne voient que rarement tous les syndiqués, même aux réunions, le collecteur, lui, les voit tous les mois. Tous les mois il passe dans la cité. Son dévouement et son amabilité conquièrent les foyers un à un. Il est connu non seulement du syndiqué, mais aussi de toute la famille.

Pour tous il a un mot aimable. Y a-t-il quelque chose qui ne va pas dans la famille, une maladie ? un détour ? l'inquiétude, il s'empresse pour rendre service. Il devient l'ami de la famille. Il fait connaître mieux le syndicat, signale les articles intéressants du journal, explique l'action du syndicat. Il note les plaintes pour les signaler. Et avec ça, discret comme pas un sur tout ce qu'il peut voir ou entendre qui n'est pas syndical.

Combien d'ouvriers sont restés au syndicat malgré les difficultés de la crise parce que le collecteur savait y faire.

Combien de nouveaux adhérents sont venus au syndicat grâce au collecteur qui tout le monde connaît dans la cité.

Le collecteur, c'est comme un organe de continuité et de progrès pour la section. Sans lui, c'est l'arrêt de la progression, c'est la menace du « sur place », sinon du recul.

Le collecteur, c'est encore le porteur de la bonne nouvelle syndicale. C'est lui qui maintient ferme le moral de la section.

Oui, honneur à ces vaillants. Rendons hommage à ces militants de l'action syndicale. Ce sont les meilleurs parmi les meilleurs.

A propos d'un Rapport ou l'on malmène nos Syndicats Chrétiens de Cheminots

L'organe hebdomadaire d'un groupement dont le but est de faire revivre dans les milieux ferroviaires l'ancienne forme corporative de l'organisation professionnelle, dans un de ses numéros de novembre (1) un rapport lu dans un récent congrès par le président de la Fédération Nantaise de ces groupements, traitant des syndicats et de la corporation, rapport rédigé et commenté par lui dans plusieurs réunions de la région.

Parlant des Syndicats chrétiens, l'auteur du rapport déclare que, étant donné les directives sol-dissantes confessionnelles, ils ne pourront jamais grouper tous les cheminots, en grande majorité indifférents ou hostiles à nos croyances. Certes, nous croyons le savoir aussi bien que lui, mêlés que nous sommes à la foule des aveugles volontaires, des ignorants, des égoïstes et des haineux, la tâche est dure et de longue haleine ; mais, à force de persévérance et d'amour, nous ne la croyons pas impossible ; en tout cas, il n'est pas nécessaire d'être sûr de vaincre, pour lutter.

Mais, le groupement en question prétend-il mieux faire ? Croit-il vraiment que l'immense armée des cheminots qui est, qu'il en dise, en très grande majorité, bien qu'à des nuances diverses, acquise à la forme actuelle de gouvernement, va reprendre en chœur derrière lui le refrain anti-démocratique dont les maîtres-chanteurs d'une organisation politique bien connue lui soufflent les couplets ?

Car vous n'êtes guère logiques avec vous-mêmes, camarades. Vous prétendez qu'en ce qui nous concerne, nous avons tort de mêler la religion et le chemin de fer, mais chez vous, les revendications corporatives s'accomplissent toujours de tirades purement politiques, soit contre la démocratie en général, soit contre certains de nos dirigeants, soupçonnés de sympathie pour un régime dont nous n'avons actuellement qu'une odieuse caricature.

Vous nous accusez de manquer de charité envers vous ! Toujours l'histoire de la paille et de la poutre, relisez la collection de vos journaux, en particulier celui d'avril dernier, dans lequel un de vos dirigeants rendait compte de l'assemblée des actionnaires du P. O., et dites-nous si, dans nos journaux, vous trouverez des attaques aussi grossières que celle qui y est dirigée contre Gaston Tessier. Et ceci n'est qu'un exemple entre cent. Vous êtes donc mal venus de vous plaindre si, quelquefois, il arrive à certains d'entre nous d'avoir des paroles un peu vives à votre égard.

Celle qui vous touche le plus, c'est l'accusation de fascisme dont vous vous dites l'objet parmi nous. Eh bien ! chers amis, admettons-le, vous n'êtes pas fascistes, mais, comme par hasard, votre idée corporative est aussi celle des Mussolinis et assimilés, qui vous l'ont peut-être volée, car chacun sait que vous avez le monopole de l'intelligence et des bonnes idées. Vous n'êtes pas fascistes, oh ! non, jamais, mais vous traitez cette pelée, cette galeuse de démocratie dans des termes que Maurras ne désavouerait pas. Vous n'êtes pas fascistes, mais tout ce qui nous vient du sud-est est pour vous dogme de foi et montré en exemple ; vous n'êtes pas fascistes, non, mais tout comme l'Aiglon de Rostand était un « pas prisonnier mais », vous êtes des « pas fascistes mais ».

Peut-être ceux qui lancent contre vous cette accusation n'ont-ils pas saisi la nuance. Si c'est moi qui ai tort, prouvez-le moi.

Quant aux rapports entre la religion et le chemin de fer, l'auteur de l'article en question a une façon tendancieuse de les présenter, qui témoigne de sa part, soit d'une ignorance profonde de la question, soit d'une mauvaise foi totale.

Certes, nous n'avons pas à faire intervenir la religion pour régler la marche des trains ou la réparation du matériel, pas plus que nous n'exigeons de nos adhérents un billet de confession à Pâques, car nous ne sommes pas une confrérie ; mais leur adhésion au mouvement syndical chrétien implique une reconnaissance de la doctrine chrétienne qui régit les rapports entre les différentes classes de la société.

La religion, comme l'auteur semble le croire, ne consiste pas seulement dans la pratique d'actes de dévotion ; la religion est avant tout un état d'esprit, basé sur le commandement divin : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu par dessus toutes choses, et ton prochain comme toi-même ». Celui-là seul qui possède cet état d'esprit peut se dire réellement chrétien, et c'est pour n'avoir ni compris, ni pratiqué cet amour du prochain que les tenants de l'économie libérale, même solidaires chrétiens, nous ont conduits en vertu de cette maxime : « Les affaires (chemins de fer et autres) sont une chose et la religion une autre » à ce matérialisme économique, source de tous les maux dont le monde souffre, et la classe ouvrière plus que toutes les autres.

Et c'est en observateur de ce commandement d'amour que l'Eglise est tenue de faire régner l'ordre et la justice dans les relations entre employeurs et employés et de faire assurer à ceux-ci, en échange de bons et loyaux services, le salaire minimum nécessaire pour vivre dignement, dans la pratique de

(1) Cet article était composé depuis plusieurs mois, mais l'abondance des matières ne nous avait pas permis jusqu'ici de le publier. N.D.L.R.

Une superbe Plaque - Souvenir

L'Union Régionale de l'Ouest a édité une plaque pour commémorer son X^e Congrès, tenu à Nantes les 25 et 26 mars 1933, qui marquait en même temps le X^e anniversaire de sa fondation.

C'est un volume de plus de 140 pages de textes, et de 33 portraits et photographes diverses, sur papier bouffant, de la meilleure présentation.

C'est un compte-rendu fidèle de tout ce qui a été dit et fait au cours de ces deux inoubliables journées. Elle contient les textes étendus des rapports, sermon, discours, etc... Directives de toutes sortes, historique de nos Syndicats de l'Ouest depuis dix ans, enseignements et encouragements de présidents éminents et tout acquis à la cause des travailleurs, tableau saisissant de l'œuvre économique et sociale du syndicalisme chrétien ; en un mot, notre doctrine, nos moyens, nos résultats, nos projets.

Ajoutons à cela des portraits de Jules Zirnheld, notre cher Président confédéral ; de MM. les Chanoines Lemoine et Ménard, respectivement vicaires général et directeur des œuvres du diocèse de Nantes, des dirigeants de l'Union Régionale, de nos conseillers prud'hommes, etc., ainsi que des vues de nos cours professionnels, de nos maisons à bon marché, de la Mi-Côtière, etc., etc...

Voilà l'ouvrage que nous présentons. Voilà le livre de chevet qui s'impose désormais à tous les militants syndicalistes, et même à tous les vrais syndiqués chrétiens.

Nos syndicats nous ont presque tous adressé déjà leurs commandes, et sont servis. Qu'ils veuillent bien les renouveler. Que les quelques autres nous passent leurs ordres à leur tour, ainsi que tous les syndiqués qui n'ont pas pu se procurer notre plaque auprès de leur syndicat. Et notre invitation s'adresse également à tous nos autres lecteurs, à tous ceux qui s'intéressent — et ils sont maintenant nombreux — au mouvement syndical chrétien. Prix de l'unité : 4 fr.

Hâtons-nous, avant que l'édition, dont le tirage est assez limité et ne sera pas renouvelé, ne soit épuisée.

C'est la meilleure réponse à ceux qui nous critiquent ou nous calomnient mal.

C'est la meilleure propagande en faveur de nos Syndicats Chrétiens. Qui ne voudrait l'utiliser ? (L'Union Régionale de l'Ouest).

Etre placé au-dessus des autres n'est qu'une obligation plus étroite de travailler pour les autres et de les servir. BOURDALOUE.

BIBLIOGRAPHIE
L'IMMACULÉE VIERGE, MERE DE DIEU

L'histoire et la doctrine empruntées aux meilleurs auteurs spirituels

Beau volume in-8°, 224 pages, sur beau papier, orné de 35 gravures. Prix, 4 fr., port 0 fr. 85. — Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (8^e).

Un volume fort grave par son sujet, mais si aimablement composé, si finement illustré. A lui seul il forme une collection précieuse et comme un bouquet spirituel. On a déjà écrit des vies de la Sainte Vierge, des méditations, des poésies, qui la contemplent ou la chantent. Dans ce nouveau livre, on a voulu recueillir comme en un bouquet, pour l'esprit, ce qui a été dit de plus beau sur la plus belle des créatures. On a emprunté leurs expressions les plus doctrinales et leurs méditations les plus vivantes, les plus « voyantes », aux grands écrivains religieux. Tous les charmes et les attraits de la beauté terrestre irradiée de divin sont là groupés.

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE CONFEDERALE « LE SYNDICALISME CHRETIEN »

la vertu. Pour elle, le travail n'est pas seulement une nécessité matérielle, mais une obligation divine. Dieu a dit au premier homme : « Tu mangeras ton pain à la sue

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

AVIS IMPORTANT

Nous confirmons à tous nos correspondants, secrétaires de syndicats, ainsi qu'à tous nos amis, que toute la correspondance concernant l'Union Régionale de Bretagne doit être adressée au siège social, 7, rue de Corbin, à Rennes.

Il en est de même pour tout ce qui concerne « La Voix des Travailleurs » (Rédaction, administration, abonnements), se rattachant à notre Union Régionale.

Pour tout envoi de fonds, utilisez notre compte chèque postal : Rennes 144.37.

Le Congrès annuel de l'Union Régionale de Bretagne

Au moment où paraîtront ces lignes, le 11^e Congrès annuel de notre U.R. sera terminé.

La date à laquelle la copie pour ce journal devait être envoyée, ne nous a pas permis de donner le compte-rendu de cette manifestation syndicale, laquelle à nos yeux, doit faire date dans l'histoire de notre mouvement.

Le programme de cette journée avait, en effet, été établi d'une manière spéciale, et les rapports figurant à l'ordre du jour étaient de nature à retenir l'attention de tous ceux qu'intéressent les questions sociales et syndicales.

Au cours de la séance de travail, Mlle Diard, des Syndicats féminins de Laval parla du travail de la femme et du Syndicat ; tandis que Michel Floch, président du Syndicat de l'Armement de Brest, définissait le rôle de l'organisation professionnelle dans la vie économique.

A la réunion de l'après-midi, l'activité des Syndicats de Bretagne fut résumée par L. Grimault, Secrétaire régional. Et notre ami J. Péro, Secrétaire général-adjoint de la C.F.T.C., clôtura magnifiquement le Congrès par une belle conférence au cours de laquelle il parla du syndicalisme chrétien, en face des difficultés actuelles.

Nous amis trouveront à cette même place, dans le prochain numéro, le compte-rendu détaillé du Congrès ainsi que les différents vœux adoptés à l'issue de la séance de travail.

L.U.R.

CEST L'UNION QUI FAIT LA FORCE ET C'EST LA DISCIPLINE QUI FAIT L'UNION. SURTOUT AVANT TOUT, A TOUT PRIX, SOYEZ UNIS, PARCE QUE C'EST LA CONDITION DE LA FORCE ET DU SUCCES.

S. S. PIE XI.

RENNES

SYNDICAT DES EMPLOYES

200 francs par mois !...

Tel est le salaire vital(!) que certains employeurs allouent à leurs employés dans notre bonne ville de Rennes.

Pour être plus précis nous porterons à la connaissance de nos lecteurs le fait suivant, qui ne fait, certes, pas honneur à son auteur.

Tout récemment, une jeune fille, nantie de son diplôme de bachelier, sollicitait un emploi de bureau auprès d'un employeur de la ville. Le Directeur ayant chargé du personnel propose le prix de 200 fr. pour le premier mois, et 250 fr. à partir du second.

N'ayant pas trouvé d'emploi jusque-là, la candidate accepta ces conditions en attendant mieux. Ce mieux ne tarda pas, d'ailleurs, puisqu'au bout du deuxième mois elle donna son congé ; non, toutefois, sans que ses parents eussent dit son fait au Président de l'Administration qui faisait preuve d'une telle générosité.

Car, il s'agit d'une Administration dont la caractéristique et la fonction est de remplir un rôle social. Oh ! paradoxe ! Pourquoi, d'ailleurs ne pas nommer la « Caisse patronale de Compensation des Allocations Familiales », dont le Président, est en même temps, Président de la Chambre de Commerce de Rennes.

A qui attribuer la responsabilité de tels salaires ? Au Directeur, dont nous serions curieux de connaître les énonciations, auxquels, d'ailleurs, viennent s'ajouter la très respectable traite que la Patrie reconnaissante alloue aux anciens Chefs de Bataillon, ou bien au Président ?

Nous n'osons croire que le premier, qui mit son honneur à servir son pays, le mette aujourd'hui à payer les salaires les plus bas en vue des bénéfices les plus élevés. Tout est relatif, n'est-ce pas !

La manière nous paraît plutôt assez bien dans la méthode qui caractérise certaines délibérations de la Chambre de Commerce ; toujours si hardie dans sa défense professionnelle.

Je n'en veux pour preuve que cet ordre du jour tendant à combattre l'expansion des magasins à prix uniques parce que, entre autres raisons alléguées, ils constituent, par la pression exercée sur les fabricants à amener une baisse des salaires.

Ce même ordre du jour s'opposait au principe du salaire minimum, ce qui apportait un remède au mal redouté plus haut.

Nous ne comprenons pas qu'une Assemblée sérieuse puisse commettre de telles aberrations à l'unanimité !

Mais, ceci nous entraîne loin de la Caisse des Allocations familiales.

Nous n'approfondirons d'ailleurs pas davantage ! Nos amis jugeront. Nous ne ferons de commentaires ni sur la responsabilité morale qu'encourent ceux qui ne donnent pas au travail ce qui doit assurer sa vie, ni sur les difficultés que rencontrent, aujourd'hui, nombre de jeunes employées des administrations civiles ou du commerce ; nous nous étonnerons simplement de trouver encore autant de vertu autour de nous. LABOR.

Mariage

Mlle Marguerite Besnier, a épousé le mercredi 4 avril, M. Marcel Le Berre, en l'église des Sacré-Coeurs de Rennes.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité et nos sincères félicitations à la famille de notre chère compagne.

SYNDICATS FEMININS DU GRIFFON

Chère amie, restez chez nous !...

Pour plusieurs motifs que je n'énumérerai pas de développer aujourd'hui, la femme possède moins que l'homme le sens syndical ; de là, une différence fondamentale dans le recrutement entre les Syndicats masculins et les Syndicats féminins.

Les Syndicats professionnels féminins, eux, ont cette merveilleuse originalité qu'ils constituent en maints endroits des cours professionnels incomparables et les plus précieux des bureaux de placement.

Et il arrive, n'est-ce pas, chère amie ! qu'après avoir appris au Syndicat à vous servir convenablement d'une aiguille ou d'une machine à écrire, tout en complétant vos notions d'orthographe ou telles autres connaissances générales qui surclassent dans les postes à pourvoir les concurrentes de choix, il arrive que la main bienveillante qui vous a dirigée dans le métier, va vous ouvrir la porte où ce métier deviendra pour vous un gagne-pain.

En un mot, sans le Syndicat, vous seriez peut-être une de ces bonnes petites jeunes filles « sans profession » qui mangent les rentes ou le gain du papa et de la maman, dans l'attente d'un mari hypothétique, ou une de ces malheureuses à la traîne, qui courent en dernier ressort, les bureaux de placement et qui, justement parce qu'elles feraient « n'importe quoi », sont si difficiles à caser...

Mais, au fait, êtes-vous toujours syndiquée ? Non ? Pas possible !... Vous savez pourtant bien que le Syndicat existe. Vous serez peut-être bien contente de vous le rappeler pour vous caser ailleurs si, par ce temps de crise vous êtes remerciée pour suppression d'emploi, ou si vous trouvez un jour — et personne ne saurait vous en blâmer — que votre patron ne vous paie pas assez cher. Et même, si plus heureuse que beaucoup d'autres, vous aviez la chance d'avoir une situation stable et suffisamment rémunératrice, il ne vous en resterait pas moins à remplir un devoir de reconnaissance — en même temps qu'un devoir de solidarité — vis-à-vis de vos compagnes moins favorisées.

Vous n'êtes plus syndiquée, chère amie ? Mais, c'est effrayant ! Comment imaginer tant d'ingratitude sous un minois aussi gracieux ?

Au fond, vous savez bien que j'ai raison. Vous allez réparer — et bien vite — ce qui n'était au fond que de la négligence.

C'est entendu, n'est-ce pas ? Je le savais bien que vous étiez une bonne petite. Et, parce que vous n'avez pas agi méchamment, et parce que vous en avez du chagrin, on ne vous fera pas payer vos cotisations en retard. Une Abeille.

Nouvelle de famille

Notre chère compagne Anne Jacob, a eu la douleur de perdre son père, le 5 mars.

Quelle veuille bien trouver ici, ainsi que sa famille, l'expression de nos vives et bien chrétiennes condoléances.

SYNDICAT DU LIVRE (51^e SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

La Saint-Jean-Porte-Latine (6 MAI 1934)

Comme suite à la décision de l'As-

semblée générale du 18 février dernier, notre fête familiale de la Saint-Jean-Porte-Latine est organisée pour le dimanche 6 mai prochain, et se déroulera sous la présidence d'honneur de notre camarade Georges Floch, président-fondateur de notre Syndicat Professionnel.

Les démarches effectuées à ce sujet ont permis de traiter chez Mme Fontaine, au Restaurant de la Prévalaye, route de Sainte-Foy. Un menu copieux sera donc servi à tous ceux de nos camarades qui retireront leurs cartes près des membres du Comité Syndical ; le prix en est fixé à 15 fr.

avec demi-tarif pour les enfants jusqu'à dix ans.

Que tous fassent l'impossible pour assister à notre fête, qui devient traditionnelle, et se rappellent qu'ils sont invités à y amener leurs familles et amis sympathisants. Au cours de cette fête, une compensation sera donnée sous forme de tombola gratuite, et divers jeux sont prévus.

Le banquet étant préparé pour 12 h. 15, le Comité Syndical fixe un rendez-vous facultatif : place de Bretagne (coin Jacquet), 11 heures.

Pour retirer ses cartes, le plus tôt sera le mieux. TELLIERE.

FOUGÈRES

Réponse à M. Fournier

Il est bon de constater qu'il ne faut pas s'émouvoir des attaques faites par M. Fournier, dans le « Semeur d'Ille-et-Vilaine », car ces attaques marquent souvent plus de bile que de raison. C'est ce qui s'est produit en raison d'une fois dans les critiques faites à la contre-maîtresse dont le sentiment de justice est reconnu depuis longtemps déjà, et à une ouvrière piqueuse de la Maison Bourdeau.

En effet, M. Fournier, il me semble que vous avez voulu faire impression avec les chiffres, accusant les salaires et la différence de ceux-ci, touchés par les ouvrières piqueuses de cette usine. Vous avez voulu produire un effet désagréable et atteindre par les ouvrières syndiquées chez nous, le Syndicat lui-même. Nous comprenons que vos attaques répétées et souvent insinues n'ont qu'un but : nuire à notre organisation (ce n'est pas bien cela !).

Ceci dit, voyons le bien-fondé de la réclamation de M. Fournier au sujet des ouvrières de son Syndicat. Regardons les choses sérieusement et avec équité. Il est dit, dans l'article du « Semeur d'Ille-et-Vilaine » où vous traitez cette question, qu'une ouvrière avait touché dans la semaine du 19 au 24 février la somme de 171 francs 05, en regard de salaires d'autre ouvrières accusant 25, 28, 35 francs, etc., et que partant de là une injustice flagrante existait. Ceci à première vue paraît exact, et il est certainement nombre de vos lecteurs qui ont pensé cela ; et pourtant cette chose n'est pas, la vérité le prouve. Voyons les faits : l'ouvrière incriminée dans votre article a bien en effet touché 171 francs dans sa semaine ; je dis touché mais non gagné, car en effet le gain de la semaine de cette ouvrière qui, comme toutes les autres, avait son tour de travail marqué, ne dépassait pas le salaire des autres, si ce n'est d'une livraison donnée, en fin de semaine, d'un travail difficile qu'une ouvrière syndi-

quée chez vous avait refusé de faire, et qui, étant pressé, avait été donné à l'ouvrière attaquée. Cette quantité donnée était bien entendu comptée en avance sur la semaine à suivre, ce qui se fait, il me semble, dans toutes les usines ; et si l'ouvrière avait touché la somme indiquée dans la semaine de mise au rang, c'est qu'ayant une certaine quantité de tickets, fruit du travail des semaines antérieures, elle les avait fait payer dans cette semaine creuse. Voilà la vérité rétablie et certifiée par les piqueuses syndiquées dans notre organisation et autres de l'usine.

De toutes ces critiques mal venues l'effet est déplorable, car c'est la camaraderie des ouvrières qui en porte les conséquences. En effet, nous pouvons dire qu'il était rare de voir, comme dans cette usine, à la pique, cet esprit existe. Que de fois l'entraide aux ouvrières en difficulté par un travail compliqué était mise en pratique, et grâce à cet esprit amical la vie était meilleure. La chanson commune se faisait à cœur joie, allégeant la peine du travail.

Ce temps serait-il fini ? Non, n'est-ce pas. Allez-nous plutôt à le ramener et faire en sorte que la jalousie ne joue pas son rôle. C'est le cas pour l'ouvrière très avantagée de la Maison Bourdeau, et qui profite du don qu'elle a, comme pourrait faire toute ouvrière. Elle méritait plutôt des louanges pour l'activité par elle déployée au service de la défense des salaires.

Enfin, comme conclusion, M. Fournier, je vous demanderai à l'avenir de ne pas vous laisser aller aux premières impressions, et de n'agir qu'avec certitude. Et puisque vous avez posé la question à notre Syndicat, vous avez la réponse. G. LECONTE.

Un beau geste de reconnaissance

Les verriers aimaient tant leur ouvrier, M. l'abbé Bridel, qu'ils sont

LE CONGRÈS DES CHEMINOTS du RESEAU de l'ETAT

L'Union des syndicats des Cheminots de France au Réseau de l'Etat a tenu, le 18 mars, à Rennes son XV^e Congrès annuel.

Disons tout de suite que ce Congrès, qui fut en même temps une véritable manifestation syndicale, a remporté un réel succès et les organisateurs ont le droit de s'en montrer fiers.

Il a, en tout cas, apporté une nouvelle preuve — comme s'il en était besoin — qu'à côté des organisations révolutionnaires (C.G.T. et C.G.T.U.), il en existe une autre la C.F.T.C. qui, dans le monde des travailleurs du Rail, comme dans les autres professions, prend, chaque jour, un peu plus d'ampleur et obtient des réalisations intéressantes.

Plus de 200 délégués représentant les syndicats situés dans les diverses régions desservies par le réseau de l'Etat, se trouvaient à l'Assemblée dès 8 h. 30, au Palais Saint-Georges, sous la présidence de Vuillemin, président du Syndicat de Rennes, pour la première séance de travail.

Des souhaits de bienvenue furent tout d'abord adressés aux congressistes et tout particulièrement aux délégués qui appartenaient au réseau P.O., et qui, par suite du passage à l'Etat de la ligne de Savenay à Landerneau, font partie de ce nouveau réseau.

Le président n'eut garde d'oublier les représentants de la Fédération des Cheminots de France et de la C.F.T.C.

Il fut ensuite donné lecture du rapport moral. Le secrétaire général G. Bonamy, souligna la situation économique particulièrement critique dans laquelle se débattaient les travailleurs et les conséquences qu'elle entraîne pour les cheminots en particulier.

Ce fut tout le problème des transports, que le rapporteur passa en revue, en montrant qu'il ne pouvait être résolu que par une collaboration de tous les éléments

de la production, facilitée, si les organisations syndicales, par le jeu de la représentation proportionnelle, étaient appelées à faire connaître leur point de vue.

C'est aussi la grave question de la liberté syndicale menacée, celle non moins importante des jeunes travailleurs, puis encore celle qui concerne la répartition sur tous les réseaux des emplois réservés, la notation du personnel, la formation des apprentis et les dernières élections au Conseil supérieur des chemins de fer, qui furent passées en revue.

Un échange de remarques fort intéressant et des plus animés, suivit ce magnifique rapport qui fut adopté par l'unanimité des congressistes.

Le trésorier de l'Union-Etat, Boulanger, exposa la situation financière. Celle-ci est des plus satisfaisantes et permet à l'Assemblée d'enregistrer des résultats fort intéressants, notamment en ce qui concerne l'augmentation des effectifs.

Après l'adoption de ce rapport, d'autres questions furent examinées, l'une ayant trait à la politique sociale du réseau ; l'autre, concernant les revendications des cheminots venus du réseau P.O.

LE BANQUET

A midi trente, un grand banquet réunissait tous les congressistes au restaurant Gady. Ce fut une heure de franche cordialité.

Au dessert, L. Grimault, secrétaire du Syndicat régional de Rennes, remercia les congressistes d'être venus en aussi grand nombre et, après avoir salué, lui aussi, les cheminots du P.O., invita les délégués à se remettre au travail et à poursuivre leur inlassable propagande en vue du développement du mouvement syndical chez les cheminots.

Lainé, président de l'Union-Etat remercia les organisations et, dans une allocution d'une haute portée morale, montra le devoir des travailleurs, et la nécessité de l'organisation syndicale.

Gillet, du réseau P.O., et Montals, de la Fédération, dirent tous leurs espoirs dans l'avenir du syndicalisme chrétien et incitèrent leurs camarades à parachever

l'œuvre commencée.

M. le bâtonnier Dubois, avocat-conseil des syndicats rennais, président du secrétariat social, rappela de vieux souvenirs et dit toute sa joie de se trouver aujourd'hui à nouveau au milieu de ses bons amis syndicalistes.

C. Picoux, président de l'Union régionale de Bretagne, clôtura la série des toasts par une magnifique allocution dans laquelle il mit tout son cœur d'apôtre pour clamer sa fidélité aux principes de justice, de paix sociale, préconisée par les syndicats chrétiens.

Le banquet se termina par différents chants, notamment le « Travail » et « Brisons nos chaînes » dont le refrain fut repris en chœur par toute l'assistance.

Dans l'après-midi, les congressistes se réunirent à nouveau en commissions techniques, pour examiner diverses questions particulières à chaque service.

Nos lecteurs trouveront, ci-après, les différents vœux qui ont été adoptés par ces commissions.

LA DUREE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DES TRAINS

Le Congrès, après avoir examiné la situation faite aux Agents de trains et souligné les imperfections des instructions en vigueur réglementant leurs conditions de travail,

« S'élève contre toutes les dérogations qui leur sont imposées et qui ne feront qu'augmenter par suite des réductions d'effectifs ;

« Réclame la compensation intégrale de toutes celles qu'on n'aura pu éviter ;

« Reconnaissant d'autre part que les Agents des trains ne sauraient être privés de la vie de famille,

« Demande la réduction des jours de repos pris hors de la résidence, l'augmentation du repos journalier, et le bénéfice des quatre jours de repos par mois, dont un dimanche ;

« Que les roulements soient établis en vue de réduire au strict minimum les repos pris hors de la résidence ;

« Renouvelle la demande de la suppression des trains de marchandises P. V. le dimanche ;

« Demande qu'enfin une liaison étroite soit établie entre le Contrôle du Travail, l'Administration et les Organisations syndicales, en vue

d'une application plus judicieuse des lois et règlements en vigueur.

« Considérant, par ailleurs, que d'autres revendications aussi urgentes appellent une solution, le Congrès déclare ne pas s'en désintéresser, bien au contraire, et dénonce notamment :

« l'usage des faisant-fonctions, provoqué par la réduction des effectifs.

« Il réclame en outre :

— l'éclairage et le chauffage des fourgons ;

— l'aménagement des vigies, sinon leur suppression ;

— l'amélioration des corps de garde et l'application de certaines mesures d'hygiène nécessaires ;

— l'abrogation des instructions sur la circulation des trains à conducteur unique, et

« s'élève enfin contre les changements de service injustifiés.

« Le Congrès proteste également contre les nombreuses dérogations imposées aux autres Agents de l'Exploitation et tout particulièrement aux Aiguilleurs ;

« Il réclame l'application intégrale de la loi de 8 heures et une meilleure organisation du service. »

MECANICIENS ET CHAUFFEURS

« Le Congrès demande :

« 1^o L'application intégrale des 8 heures au service des machines ;

« 2^o La suppression des roulements de 6 et 7 jours pour des aller et retour de nuit avec coupure et l'incorporation de ce service dans les roulements normaux comprenant des trains de jour et des trains de nuit ;

« 3^o Que les temps alloués pour la mise en réserve du feu des machines à l'arrivée soient augmentés ; en effet, le temps actuel pour les machines Mountain, Mikado, Pacific, Decapod est le même que celui alloué pour les machines 2.000 du Réseau de l'Ouest (15 minutes) ;

« 4^o La stricte application de la Circulaire 145 CP du 10 décembre 1930 ;

« 5^o Que les manœuvres ayant 10 ans de commissionnement, une note de mérite supérieure à 12 et 4,5 d'aptitude minimum, assurent les fonctions de chauffeurs grande ligne pendant au moins 30 jours dans l'année, pour leur permettre de conserver leurs connaissances techniques et professionnelles ;

« 6^o L'amélioration du combustible distribué aux machines ;

« 7^o Que les ordres du jour, de service, les circulaires, les règlements qui intéressent les Agents, les mécaniciens et chauffeurs en particulier, restent affichés au moins pendant 15 jours ;

« 8^o Un examen préalable plus approfondi des modifications ou additions, toujours coûteuses et parfois inutiles, apportées aux organes des machines.

« Le Congrès demande également :

« 1^o Qu'une solution soit donnée aux Agents ayant subi avec succès l'examen d'ouvrier ou d'aide-ouvrier et ceci avant toute nouvelle admission à cet emploi (exception faite pour les anciens mineurs) ;

« 2^o A l'exemple du cadre mobile du Service de l'Exploitation, la formation dans certains Dépôts d'une équipe d'Agents célibataires appelés à remplacer dans leur région les Agents dont le nombre viendrait pour une cause quelconque à faire défaut (congés, maladies, mutations) étant bien entendu que ces Agents ne seraient qu'à titre temporaire, ce qui permettrait aux Agents mariés de rester à leur foyer ;

« 3^o Que les peintres aient un avancement normal et que les ouvriers horlogers soient nommés ouvriers spécialistes ainsi que les visiteurs de machines. »

AGENTS DISTRIBUTEURS DES DEPOTS ET P. E.

« Le Congrès demande :

« a) L'unification des titres ou tout au moins la mise à égalité des Agents des Dépôts, P. E., Magasins, chargés soit de la tenue d'un rayon, soit des commandes, réceptions, distributions et expéditions de matières ; si le titre d'Aide-Distributeur ne peut être donné, en raison des Emplois Réservés, que le titre de Sous-Agent Technique ou tout au moins de Garçon de Magasin leur soit accordé ;

« b) Que dans certains Magasins Traction et Service Electrique, où le Distributeur, tout en étant chargé de la conduite du Magasin : commandes, réceptions, distributions de matières, arrivages et expéditions, doit s'occuper également de la comptabilité matières « quantités et valeurs » qu'il soit nommé Chef-Distributeur (échelon 7), poste dont la valeur est au

moins égale à la fonction d'Employé. »

LES EQUIPES REGIELLES ET LA SITUATION DES AGENTS DES DIVERS SERVICES DETACHES AU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS PAR SUITE DE LA BAISSE DU TRAFIC ET DE LA REORGANISATION DU TRAVAIL.

« Le Congrès, après avoir entendu l'exposé de la Commission Technique Voie et Bâtiments sur la question des Agents détachés et l'extension possible du cadre actuel des équipes techniques de la Voie,

« Considérant que cette question présente pour le personnel ouvrier des échelles inférieures un intérêt capital,

« Donne mandat au Bureau Etat d'intervenir d'une façon pressante auprès de la Direction du Réseau pour que soit augmenté dans la plus large mesure possible l'effectif actuel des équipes techniques de la Voie, par la création de nouveaux postes dans les spécialités existantes et par l'institution de spécialités nouvelles d'utilité courante dans l'entretien des bâtiments ;

« Précise en outre la constitution d'ateliers régionaux « Voie et Bâtiments » destinés à compléter l'action des équipes techniques de chaque Arrondissement, dans le but de réduire au minimum le travail confié à l'entreprise et d'augmenter ainsi la somme de travail réservée au personnel en activité. »

Enfin, avant de se séparer, et pour clôturer ce magnifique congrès qui fera date dans les annales syndicales de notre région, les congressistes adoptèrent l'ordre du jour ci-après :

« Les Cheminots de France du Réseau de l'Etat, réunis en Congrès annuel le 18 mars 1934,

« Maintiennent les positions prises lors des Congrès précédents sur toutes les questions vitales intéressant les Cheminots,

« Conscients de la gravité accrue de la situation économique et ferroviaire dont les travailleurs ne sont pas responsables,

« Regrettant que leurs offres réitérées de collaboration restent trop souvent sans écho ;

A LA
CHAPELLERIE LEBRETON
8, rue Jean-Jaurès, 8
VOUS TROUVEREZ
LE PLUS BEAU CHOIX
DES MEILLEURS PRIX
Escompte de 5 % sur présentation
discrète de la carte de la C. F. T. C.

VOULEZ-VOUS ?
Consommer du BON PAIN
Réaliser une ECONOMIE
Soutenir une ŒUVRE SOCIALE
ADHÉREZ
à la Coopérative de boulangerie
l'Union Economique
Rennaise
30, rue de Nantes
Bureau : Passage du Coublé

GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS
Rue du Pré-Botté. — RENNES
P. BOUGEARD
LES MEILLEURS PRODUITS
AUX MEILLEURS PRIX
ORDONNANCES
SPECIALITES
EAUX MINÉRALES
HERBORISTERIE

Liquidation d'un Stock
de VIN MOUSSEUX
gros et détail
convientrait pour réunions de famille
Kermesses, Tombolas, etc.
Prix exceptionnel : 6 fr. la bouteille
S'adresser au bureau du journal,
10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui
transmettra (Timbre pour la réponse).

LAPERCHE — Rue LEPERDIT —
RENNES
TOUT EN TRICOT ET JERSEY
BAS, CHAUSSETTES, PULL-OVERS, CHEMISIERS
GILETS, ROBES, COSTUMES, SOUS-VÊTEMENTS, LAINES
POUR DAMES, HOMMES ET ENFANTS
GROS ET DÉTAIL
Remise 5 % aux Syndiqués

Pour vos YEUX
F. TAILLANDIER
Opticien-Spécialiste
5, Rue Lafayette - RENNES

Inconsciemment de ne plus l'avoir à leur tête. Il a tant fait pour eux qu'ils ne peuvent l'oublier. Aussi, en tant que chrétiens, ils savent qu'il faut prier pour nos chers disparus. Ils ont donc décidé de faire dire chaque année une messe à Notre-Dame de Bonabry, aux environs de la Saint-Louis, patron de notre grand disparu. Cette messe sera dite tous les dimanches, à 8 h. 30 ou à 11 h. 30. Il sera facile à tous les amis d'y assister.

Assurances Sociales

Avis très important

Nous demandons à nos amis de faire inscrire leurs enfants à notre Caisse des Assurances Sociales avant de les placer dans un emploi.

Ceci est plus important qu'on le pense. On évite une sorte de pression toujours possible de la part des employeurs. On évite surtout un moment d'indécision toujours ennuyeux et préjudiciable.

Donc, amis lecteurs, si vos enfants entrent dans une place, faites-les inscrire aux Assurances Sociales aussitôt, de façon qu'ils puissent répondre dès en arrivant aux renseignements qu'on pourrait leur demander.

Contre le Taudis

Tout le monde reconnaît la bienfaisante morale et physique que procure une habitation saine et confortable.

Morale d'abord. Si les familles ont des habitations agréables, commodes, pratiques, le foyer a beaucoup de chances de se développer normalement. Ses habitants sont heureux de jouir de sa paix et de sa tranquillité. On se plaît chez soi, dans son jardin, au milieu des siens. On fait de beaux projets, sans doute parfois irréalisables, mais enfin on entreprend une œuvre d'espérance, qui montre que la vie vaut encore la peine d'être vécue.

On y prend goût en un mot, on aime son sort.

Physique ensuite. Il n'est pas douteux que de ce côté il y a de grands avantages à retirer d'une bonne habitation.

Le physique est souvent conditionné par le moral. Soyez pauvres, soyez riches ou simplement aisés, peu importe : tout vaudra le moral, tout vaudra la santé. Et comme la santé est la base de tout bonheur, on peut être par conséquent convaincu qu'il ne faut rien négliger de ce côté.

A-t-on entendu crier sur ces taudis infâmes, mal éclairés, anti-hygiéniques où s'entassent des familles nombreuses ! On peut tout craindre dans ces conditions : les épidémies et la tuberculose, surtout, y font d'amples et terribles ravages. La mort moissonne et moissonne impitoyablement.

Aussi comment ne pas louer hautement l'œuvre personnelle de notre grand ami l'abbé Bridel, quand on songe à la Société coopérative d'habitations à bon marché le Foyer Fougérais.

Sans soucis de profits, de peines d'ingratitude parfois, il a toujours travaillé pour cette admirable société. Nous ne lui en serons jamais assez reconnaissants, mais nous saurons garder en nous le souvenir ému de cet apôtre de la pitié humaine, qui se donna tout entier au service des humbles et qui fit de si grandes choses dans le domaine social.

Les photographies de l'abbé Bridel étant mises en vente, prière à ceux qui en désirent de se présenter au Syndicat ou à la Coopérative l'Étoile Fougéraise où elles sont délivrées pour la somme de 1 fr. 50.

Caisse de chômage

Collectes reçues pour la caisse de chômage :

Coopérative La Cristallerie	
Fougéraise	334 85
Coopérative Le Genêt d'Or	19 50
Coopérative L'Abelle Fougéraise	87
Coopérative Arvor	88 50
Maison Martin	90
Maison Bordeau	25
Maison Bromu Bretéché	15

Total..... 659 85

Remerciement bien sincère à tous nos camarades.

Réunion Générale statutaire

Nos camarades syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale statutaire qui aura lieu le 19 avril prochain, à 20 h. 15, salle Jeanne-d'Arc.

Nous insistons pour que tous les syndiqués munis de leur carte syndicale assistent à cette réunion obligatoire.

Ordre du jour : Compte-rendu moral et financier. — Question des paiements d'indemnités de chômage.

Le Conseil Syndical.

Allocations familiales

RENSEIGNEMENTS UTILES
Les indemnités des allocations familiales prennent effet par journées de travail représentant 4 heures au moins par jour. Toute journée ne représentant pas ce nombre d'heures n'a

pas droit à cette allocation ; néanmoins, les ouvriers à la semaine et au mois en chômage partiel, pourront bénéficier de la totalisation des heures de semaines ou du mois et de la division par quatre, afin d'obtenir autant de journées indemnisées qu'il y a de fois quatre heures dans le total des heures.

Quant aux ouvriers aux pièces, les journées de travail sont déterminées par le salaire de la semaine représentant les heures.

G. LECOMTE.

Assurances Sociales

Un décret en date du 16 mars 1934, a porté de 15.000 à 18.000 francs, le chiffre-limite de salaire ou de gain annuel prévu à l'article premier, paragraphe 2, et à l'article 37, paragraphe 1er, de la loi du 30 avril 1930, dans les deux cantons de Fougères.

Il résulte de cette nouvelle disposition, qui prendra effet au 1er avril 1934, que les salariés, dont le lieu de travail est situé dans l'une quelconque des communes dépendant des cantons susvisés, doivent être immatriculés dans l'assurance obligatoire, à partir du 1er avril 1934, si leur gain annuel n'excède pas :

18.000 fr. s'ils n'ont pas d'enfant à charge ;
20.000 fr. s'ils ont un enfant à charge ;
22.000 fr. s'ils ont deux enfants à charge ;
25.000 fr. s'ils ont trois enfants à charge ou plus.

Il appartient, donc aux employeurs, qui occupent des salariés gagnant entre 15.000 et 25.000 francs, de faire parvenir au Service Départemental des Assurances Sociales, 2, rue Martenot, à Rennes, avant le 1er avril 1934, une déclaration modèle 1, établie au nom de chacun des salariés et sur laquelle devra être portée la mention : « Application du décret du 16 mars 1934 ».

A cette déclaration devra être annexée une déclaration modèle 3, à remplir par le salarié, et sur laquelle celui-ci mentionnera ses charges de famille.

D'autre part, en ce qui concerne ceux des salariés en question, dont le salaire est compris entre 15.000 et 18.000 francs, et qui sont actuellement, immatriculés en raison de leurs charges de famille, il y aura lieu d'adresser, en même temps que les déclarations modèle 1 et modèle 3 susvisées, les feuillets trimestriels roses en leur possession.

LA JOURNÉE SOCIALE DE SAINT-BRIEUC

Si les Syndicats Chrétiens de Saint-Brieuc ont des drapeaux — sans doute, puisqu'ils ont dit avec fierté qu'ils ne les mettent pas dans leurs poches, — ils doivent y inscrire en lettres d'or la date du 4 mars 1934. Elle marque la fin de la période de lutte contre une douloureuse incompréhension, et le début de l'organisation dans la sympathie définitivement conquise.

Ils doivent cet heureux résultat aux organisateurs et à M. l'abbé Vallée, secrétaire des œuvres diocésaines, qui, en faisant appel au grand public et à des orateurs de tout premier plan, ont permis une mise au point éclatante et officielle et tracé un programme d'action précis. Les questions sociales ont été prises, dans l'ensemble de l'Action Catholique, la place à laquelle elles ont droit, et que nul catholique de saine doctrine ne peut leur discuter.

LA MESSE

Le point de rassemblement fut la Cathédrale. Avec quelle joie les nombreux congressistes, déjà décorés de leur insigne éphémère, virent entrer au chœur l'Évêque de Saint-Brieuc, accompagné de M. l'archidiacre Rose. La présence de l'Évêque est un si précieux encouragement ! Dans les stalles, prirent place MM. les chanoines Delange, Desportes, Le Huérou, Pommeret ; MM. les abbés Urvoxy, Duault, Pinchemin, Coudray, Robillard.

A l'évangile, M. l'abbé Vallée monta en chaire. Avec force et clarté, et avec je ne sais quoi dans l'accent qui rayonne une conviction profonde et sûre, il affirma le droit et le devoir de l'Église de s'occuper des questions sociales. Cette mission est incomplète à la fois par ceux qui traitent les catholiques sociaux — pur pléonasme ! — de « rouges chrétiens » et par ceux qui vitupèrent contre leur « christianisme de banquiers ».

Elle lui est imposée pourtant par la notion même de la dignité de la personne humaine, que le sang et les mérites du Christ ont élevée jusqu'à la filiation adoptive de Dieu. Cette dignité exige que l'homme ait droit à tout ce qui lui est nécessaire dans l'ordre matériel, intellectuel et moral. Le premier moyen de l'assurer est la propriété, l'aisance indispensable pour échapper au souci écrasant du pain quotidien. Le salaire est une équivalence de la propriété. Une évolution s'opère, irrésistible parce qu'elle est juste, tendant à procurer au travailleur, par le salaire, la propriété elle-même.

Cette évolution sera Révolution ou Progrès chrétien. Et c'est le Pape Pie XI qui nous en prévient solennellement. A nous, catholiques, d'opposer à la force de la haine celle de l'amour, appuyée par la Grâce divine.

Enfin, la délégation a parlé des lenteurs administratives qui font que les Assurances Sociales ne sont pas encore appliquées aux ouvriers de l'Etat et à leurs familles, puis, a protesté contre le réemploi des retraités d'ancienneté à des postes d'ouvriers, à l'Artillerie Navale. En ce temps de crise, ce dernier fait constitue une anomalie contre laquelle nous nous sommes toujours élevés.

Il faut avoir le courage de réformer ses jugements quand on s'est trompé, dit-on s'humblement soi-même.

Paul BOURGET.

PREMIÈRE SÉANCE D'ÉTUDES

A 10 heures, la salle des fêtes de l'École Saint-Charles se trouva remplie de congressistes. Les jeunes filles sont en immense majorité. Le R. P. Le Bret accepte la présidence ; et les applaudissements qui saluent son apparition lui prouvent combien sa magnifique action dans les milieux maritimes lui valent de sympathie et de confiance.

Immédiatement, il donne la parole à Mlle Rouméas.

DÉPART

Tu vas partir, Annik, pour une grande ville
Où l'on se sent perdue, sans aide et sans soutien
Jure-moi, mon enfant (et je serai tranquille)
Que tu feras partie d'un « Syndicat chrétien » ?

N'as-tu donc pas compris ce que disaient les pierres
Lorsque tu revenais, alerte, du travail,
Et que tes pieds menés, écrasant les bruyères,
Te menaient au menhir, où tu aimais t'asseoir ?

N'as-tu donc pas senti les genêts, dans la lande
Accrocher au passage ta robe de velours ?
Et tes yeux, tes grands yeux, ne voient-ils pas l'offrande
Que la terre bretonne leur donne tous les jours ?

Ton cœur ne bat-il plus pour ce pays de rêve ?
Tes yeux sont-ils biaisés du vieux pays d'Armor ?
Es-tu donc insensible à la mer, à la grève,
Aux carences du vent dans tes beaux cheveux d'or ?

Et ne frémis-tu pas lorsque, au vieux cimetière,
Tu vas t'agenouiller, courbant le front, bien bas,
Et qu'émue, pour les Morts, tu dis une prière
Qui résonne en ton cœur comme un funèbre glas !

Lorsque tu reviendras, quelle que soit ton absence,
Puisse-je retrouver mon Annik d'autrefois,
N'ayant jamais connu ni peines, ni souffrances ?
Puisse-je te revoir comme ici je te vois ?

Et si je suis parmi ceux qui dorment sous terre,
En feu-follet, pour toi, nuit, je serai là,
J'irai rôder là-bas, tout près du vieux calvaire
Et je serai heureuse... et je te bénirai !

Tu vas partir, Annik, pour une grande ville
Où l'on se sent perdue, sans aide et sans soutien
Jure-moi, mon enfant (et je serai tranquille)
Que tu feras partie d'un « Syndicat chrétien » ?

C. HOMUALE.

ment social catholique est dû pour une bonne part à la Presse catholique, trop souvent timide dans sa tâche éducative sur le terrain social, à cause des préjugés qu'il faut heurter sans cesse dans les milieux catholiques. En outre, il suggéra une entente entre les groupes de formation morale et les groupes professionnels, pour diminuer les frais considérables qu'accumulent les diverses cotisations et les abonnements imposés aux adhérents.

LE BANQUET

On eut le temps de commenter les enseignements de cette féconde séance, en se rendant à l'Hôtel Du-guesclin, pour le banquet. Les congressistes trouvèrent dans la salle M. le chanoine Desgranges, qui obtint la première ovation de la journée ; puis M. de Kérourat, député de Guingamp, qui partagea les applaudissements ; M. de Robien ; M. Gauthier, conseiller général de Dinan, avec les orateurs de la matinée, et de nombreux dirigeants et membres des Syndicats.

Au dessert, M. l'abbé Vallée présenta les excuses de M. l'abbé Serrand, et de MM. les vices-présidents ; et il exhorta les jeunes à la persévérance dans l'action.

M. de Robien fait applaudir les parlementaires ; puis met en face des principes démocratiques la force vitale des principes chrétiens. M. de Kérourat se trouve à l'aise parmi ces jeunes, dont l'enthousiasme le reconforte. C'est un bien beau spectacle auprès de ceux qui ont si tristement défrayé les chroniques des journaux les temps derniers.

M. Desgranges, délicatement félicité par son collègue de labeur de toute sa vie, n'a pas de peine à découvrir de brillantes mérites chez M. de Kérourat. Avec une pointe de mélancolie, il parle de ses luttes passées, des contradictions trouvées. Elles n'ont pas éteint son ardeur ; car il a vu progresser le syndicalisme chrétien, qui fait revivre les vieilles corporations. Il a de belles traditions. Mais il a un avenir plus beau encore.

Inutile d'ajouter que tous eurent un succès-bruyant, fidèle écho de l'enthousiasme des cœurs.

Les Jeunes gens devant les Syndicats

Victor Rault, de la J. O. C., donna le résultat de l'enquête parallèle chez les jeunes gens.

Le R. P. Le Bret dut reconnaître en lui un disciple, tant il y mit de fougue et de passion, dans le bon sens de ce mot.

Les jeunes qu'il représente veulent du pain, mais aussi de l'air et de la liberté. Ils veulent surtout qu'on élève les âmes vers un idéal moral ; l'esprit syndical, social, excède l'égoïsme. Faute de cet idéal, que de jeunes ne s'intéressent qu'aux sports, aux danses ! Ils ignorent l'utilité sociale du Syndicat ; ils ignorent la doctrine sociale de l'Église. D'autres, à l'âme plus haute, sont arrêtés par la crainte du patron, souvent catholique pourtant... Ou bien, ils craignent de voir leur temps absorbé par les réunions. Et certains ne sont pas convaincus de l'avenir des Syndicats chrétiens en face des autres, mieux organisés — disent-ils — et plus puissants.

A tous ces désaxés, à tous ces ignorants, à tous ces hésitants, le militant jociste offre l'appel du Christ à l'amour, à la concorde. L'esprit syndical, c'est l'esprit d'amour, c'est l'esprit familial régnant entre tous les travailleurs. Or, aimer, c'est se dévouer, c'est se sacrifier.

Puisse les Syndicats compter beaucoup de membres animés de cet esprit qui anime Victor Rault et ses camarades !

LA GRANDE SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Pendant que les congressistes goûtaient à ces « plats d'éloquence », selon l'expression de notre Evêque, la salle de l'École Saint-Charles voyait se tasser entre ses murs des groupes d'auditeurs dont les derniers venaient chercher en vain le moindre bout de banc libre. Et ce furent précisément les banqueteurs.

Trois orateurs de marque étaient inscrits au programme. Mgr Serrand donna immédiatement la parole au premier.

L'organisation professionnelle

Encore un jeune, M. Bouladoux, délégué de la C. F. T. C., qui mania la parole avec une aisance et une autorité rares. Rapidement, il évoqua la crise, les 350.000 chômeurs, les abus du capitalisme anonyme. Comme moyen des restaurations, la C. F. T. C. propose l'organisation professionnelle chrétienne, héritière des anciennes corporations, née des efforts généraux des Lacordaire, des Montalembert, des Ozanam, des de Mun, et de tant d'autres catholiques.

Pourquoi les travailleurs n'ont-ils pas suivi ces amis sûrs et dévoués ? Parce que les Syndicats chrétiens ont débuté un siècle trop tard. Mais ils rattrapent le temps perdu. Et l'orateur fait applaudir les résultats acquis récemment au cours de grèves professionnelles, ou dans des élections syndicales. Leur force et leur influence sont reconnues désormais dans tous les milieux, même gouvernementaux. Et ils sont particulièrement reconnaisants à la hiérarchie ecclésiastique de l'appui très ferme qu'elle leur accorde.

Il termine dans un appel au recrutement dans la région brioche, pour que la doctrine du Christ triomphe grâce au nombre et au dévouement des syndicalistes chrétiens.

Monsieur lui fait la promesse que sa prière sera entendue, particulièrement des jeunes, auxquels il fait confiance. Ils le méritent.

Les allocations familiales

M. Duault, avocat à Saint-Brieuc, se présente comme un humble disciple de M. le chanoine Desgranges. Il traite d'une question juridique, bien sèche en apparence : les allocations familiales. Il eut le talent de la rendre passionnante, en l'animant d'une ardente apologie de la justice sociale à l'égard de la famille.

C'est l'intérêt de la famille, en effet, qui a fait reconnaître insuffisant et injuste l'ancien adage : « A travail égal, salaire égal » ; et qui a fait imaginer le sur salaire familial, établissant l'équilibre social et la sécurité du foyer peuplé d'enfants. Un danger est apparu : le choix par les patrons d'ouvriers sans famille. On y a pourvu par

l'invention des Caisses de compensation, où les patrons versent des sommes au prorata du nombre d'ouvriers employés ou des salaires payés. La distribution est faite ensuite selon les besoins des familles. C'est avec une joyeuse fierté que M. Duault fait constater que cette création est l'œuvre des catholiques : Léon Harmel, Michelin, les patrons du Nord, M. Leroche, député de Paris. C'est ce dernier qui a fait donner à l'institution l'obligation légale. Et, pour une fois, renouvelée depuis à l'occasion des Assurances Sociales, l'Etat respecta les Caisses privées, et ne fit que consacrer leur existence.

Ce magnifique succès incite l'orateur à demander aux catholiques, dans une péroraison encore plus vibrante que le discours, de ne pas boudier l'Etat, quand ses lois sont d'inspiration chrétienne.

Mgr Serrand fit renouveler l'ovation de l'assistance, en révélant qu'un certain M. Duault, frère du brillant avocat, va encore plus loin que la loi, puisqu'il a sur salaire familial, il ajoute une part sur les bénéfices de son commerce en faveur de ses employés.

M. le Chanoine Desgranges

Applaudi avant d'avoir parlé, le populaire député de Vannes se félicita d'avoir entendu la belle leçon de son disciple, que Mgr Serrand venait de qualifier de « maître », à double titre.

Il confirma le rôle actif des députés catholiques sur le terrain social. Puis, abordant son sujet : la crise et ses remèdes, il dérida soudainement, en prétendant plaisamment que le capitalisme en est moins la cause que les péchés capitaux. En effet, sous les masques de trompeurs de l'inflation, de la spéculation, de la surproduction, il découvrit l'égoïsme, la cupidité, l'orgueil, la paresse, la luxure, le mensonge, la lâcheté.

Les remèdes sont corrélatifs aux causes.

Il ne suffit donc pas de recourir à l'Etat, transformé en « vache à lait », et de se suspendre à ses mamelles. L'Etatisme, d'ailleurs, est aveugle, brutal, et ruineux ; et la preuve, M. Desgranges la trouve dans l'impossibilité pour les législateurs de la Chambre d'être compétents sur toutes les questions qu'on offre à leur étude.

Les remèdes sont : l'organisation professionnelle ; et l'esprit de sacrifice, accompagné d'un esprit de confiance en Dieu, et de bonne volonté. Le progrès dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral à la fois.

Les faits démontrent tragiquement la faillite du Progrès et de la Science. L'heure est aux Catholiques, s'ils le veulent. Ils ont la doctrine et les méthodes de salut. Et, de plus en plus, on se tourne vers eux avec espoir. L'avenir sera ce qu'ils le feront.

Quand le célèbre conférencier se rassoit, Mgr Serrand est obligé d'attendre, pour le remercier, que les interminables applaudissements s'arrêtent. Il saisit une comparaison employée par l'orateur. Celui-ci avait souhaité de nouveaux Savonarole à nos temps de déchéance morale, et en avait trouvé dans le R. P. Le Bret, et dans M. l'abbé Vallée. Monsieur leur donne comme guide et modèle celui qui fut en des temps difficiles un précurseur aux idées claires et à la volonté tenace.

Selon ses conseils, que chaque Catholique acquière plus de vertu et de compétence, qu'il les communique autour de lui par la force de l'exemple et de la parole. C'est ainsi que nous préparerons le terrain au progrès social exigé par la doctrine du Christ, et réclamé en son nom par son Vicaire.

GUIREC.

Leur Neutralité

Deux grands journaux publient un extrait du Bulletin du Syndicat des instituteurs des Côtes-du-Nord. Il est tellement stupide qu'on n'ose croire à son authenticité. Le voici :

— Qu'est-ce que l'Église ?
— L'Église est une vaste entreprise d'exploitation financière, ayant pour but, moyennant finances, d'assurer ses membres participants contre les risques de l'enfer.

— Quel est le chef de l'Église ?
— Son chef est le Pape, principal administrateur de la Société et grand dispensateur de bénédictions « urbi et orbi ».

— Pourquoi dit-on que l'Église est romaine ?
— Parce que le Pape habite Rome, au Palais du Vatican, où il se fait lécher les pieds.

— Quel est le rôle des évêques dans l'Église ?
— Les évêques sont les receveurs des finances de la Société.

— Quels sont les fidèles ou membres de l'Église ?
— Ce sont les millions de jobards, gogos, bigots, fanatiques, grenouilles de bénitiers et punaises de confessionnaux, tous plus ou moins actionnaires de cette association de trafiquants, roubillards, endormeurs, fumistes, pitres, simagres, charlatans, blagueurs, etc...

Et la C. G. T. s'affirme respectueuse des croyances ???

HABILLEMENTS
HENRI ESDERS DE PARIS
HOMMES - JEUNES GENS - ENFANTS
8, Rue Edith-Cavel, 8
RENNES
REMISE DE 5 % AUX SYNDIQUÉS

SI VOUS VOULEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX
Adhérez à la Société Coopérative de Consommation
L'ÉTOILE FOUGERAISE
Vous trouverez ses rayons les mieux assortis en :
Épicerie, Confiserie, Vins et Spiritueux, Charbons, Chaussons et Galoches, Parfumerie, Papeterie, Vaiselle, Coutellerie, Maroquinerie, Mercerie, Lingerie, Bonneterie, Tissus et nouveautés, Jouets, etc....
Tous Travaux de Confection sur Mesure
Atelier de Couture au Magasin
MAGASINS DE VENTE A FOUGÈRES : Rue Rallier, rue Pinterie, rue des Feueries, rue des Orières, boulevard Edmond-Roussin

Graines de Semences Sélectionnées
Articles de Pêche
FIL DE PÊCHE POUR OUVRAGES DE DAMES
Maison A. HUON
L. AUDREN, Succ.
13, Rue de Siam, 13. — BREST (Téléphone 5-35)
ECHANTILLON DE FIL DE PÊCHE SUR DEMANDE

Grands Magasins de Nouveautés
Maison de confiance - Fond. en 1810
A JACQUES CARTIER
Maison MAHÉ-GUILBERT
3, rue Porcon
et 2, 4, 6, rue Vieille-Boucherie
SAINT-MALO Tél. 2.42
Choix considérable à tous les Rayons
Voir nos prix avant tout achat
Succursale à SAINT-COLOMB
Réduction de 5 % aux Syndiqués

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

XI^e Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest les 10 et 11 Mars, à Saumur

Notre XI^e Congrès régional s'est brillamment tenu à Saumur les 10 et 11 mars dernier, avec le concours de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., et de Mgr Costes, coadjuteur de Mgr l'Evêque d'Angers. Il réunissait plus de 150 délégués représentant les syndicats chrétiens de toutes les localités de l'Union Régionale : Angers, Châtelleraut, Cholet, Indret, La Roche-sur-Yon, Le Longeron, Les Sablés d'Olonne, Nantes, Niort, Poitiers, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Nazaire, Saumur, Savenay, Thouars, Trélazé. Cinq-vingt-trois syndicats étaient représentés, sur soixante. De lavis unanime, ce fut un magnifique succès, tout à l'honneur des organisateurs du Congrès, qui « pour un coup d'essai ont fait un coup de maître ». La presse régionale d'ailleurs, par la voix de plus de vingt journaux, et même la presse parisienne, en ont fait d'amples et élogieuses compte-rendus.

SEANCES D'OUVERTURE

Le Congrès s'est ouvert le samedi soir en deux endroits : la salle Lecocq, pour les Syndicats Féminins, et salle du Fort, pour les syndicats masculins.

Salle Lecocq, sous la présidence de Mlle Graff, secrétaire générale des Syndicats Féminins dits de l'Abbaye, les déléguées, parmi lesquelles des institutrices rattachées au Syndicat de l'Abbaye, entendirent un rapport très goûté sur l'activité des Syndicats Féminins de Saumur : cours professionnels, colonies de vacances, cercles d'études, journées d'études avec Angers, œuvre du trousseau, caisse d'achat, promenades, action professionnelle (semaine anglaise, repos dominical), placements, interventions et services divers. Mlle Baugé termina son exposé par un appel éloquent en faveur de la propagande et du paiement régulier de la cotisation.

Mlle Graff ouvrit ensuite l'échange de vues et montre tout l'intérêt que nos syndicats ont à se faire représenter dans les organismes officiels. Mlle Drouot, vice-présidente de l'U. R., invita les jeunes à collaborer au délicieux petit journal « Jeunesse et Travail », ce que les jeunes acceptèrent avec joie. On parla de la difficulté du recrutement, de l'égoïsme, et on insista sur la nécessité de la propagande individuelle, la plus efficace. M. l'abbé Manceau, invité, apporta ses remerciements et ses encouragements. Et l'on se sépara assez tard en se donnant rendez-vous, quelques semaines après le Congrès, à la Mi-Cotière.

De leur côté, salle du Fort, les syndicats masculins ne perdèrent pas leur temps. Après les souhaits de bienvenue du Président même de l'Union Régionale, Paul Foulon, notre Prix Brellaz 1933, Gustave Pressensé, ancien président de l'U. R. et actuellement Président d'Honneur, donna, en qualité de président de cette séance d'ouverture, la parole aux rapporteurs. Le premier, M. Chéreau, fit une belle monographie du Syndicat des ouvriers des vins moussoux de Saint-Hilaire-Saint-Florent, dont il est le président, soulignant les heureuses interventions que fit à diverses reprises le Syndicat en faveur des ouvriers de la localité. Georges Coquelin, président du Syndicat des Employés de Saumur, donna à son tour un suggestif rapport sur l'action des Syndicats saumurois, dont certains sont de formation toute récente, en faveur de l'observation des lois du travail, et notamment celle du repos dominical.

Un échange de vues fort animé suivit ces deux rapports, et des vœux furent émis en faveur d'une application plus stricte des lois protectrices du travail, de la protection mieux comprises des vieux travailleurs, surtout de ceux qui se sont dépensés de longues années dans la même maison, de l'extension rapide des commissions mixtes et des conventions collectives de travail, avec obligation légale et sanction dans certains cas. Et ce fut à une heure assez avancée de la nuit que l'on se décida à aller prendre du repos.

Journée du Dimanche

Le lendemain matin les congressistes tinrent à commencer la journée en assistant à une Messe de Communion en l'église de la Visitation, célébrée par M. le Chanoine Essou, curé de la Paroisse, et au cours de laquelle celui-ci prononça un vibrant allocution, en faveur du Syndicalisme Chrétien, et de son organe régional « La Voix des Travailleurs ».

Après avoir pris leur petit déjeuner en commun, ils se rendirent à la salle du Fort pour la deuxième séance d'études, fixée à 8 h. 30. Paul Foulon présida, assisté de Mme Germain, de Niort, et de A. Poupin, des Sablés d'Olonne. Le drapeau de l'Union Régionale est à l'honneur. M. l'abbé Brangeon, sous-directeur des Œuvres du diocèse d'Angers, invité, prend aussi place

sur l'estrade. La salle est bondée. Le président adresse à ceux qui n'avaient pas pu assister, la veille, à la séance d'ouverture, ses meilleurs souhaits de bienvenue ; il excuse Gaston Tessier qui a été retenu et ne pourra arriver que pour l'après-midi ; puis il passe la parole au Secrétaire général A. Beillevaire, pour son rapport moral.

Rapport Moral

Beillevaire dresse un tableau éloquent de la vitalité de nos organisations depuis le Congrès de Nantes qui, l'année dernière, marquait le X^e anniversaire de l'U. R.

Il passe d'abord en revue les diverses œuvres de formation : cercles d'études, conférences, causeries, cours de conférences, journées syndicales organisées chaque année en juillet par la C. F. T. C., journaux syndicaux, groupes de jeunes, congrès, organisation de la propagande.

Puis les services pratiques : cours professionnels masculins et féminins (400 élèves à la rentrée d'octobre à Nantes), placement, sociétés de secours mutuels, services d'achats en commun, caisses du soldat, caisses à la naissance ou au décès, caisses de chômage, caisses de crédit, caisses de secours, caisses de solidarité, caisses d'actionnariat (cheminots), caisses de propagande, bibliothèques, œuvre du trousseau, réjouissances (kermesses, promenades, fêtes de syndicats, etc.), maisons de repos, assurances sociales, coopératives de production ou de consommation, habitations à bon marché, conseils juridiques, restaurants à prix modiques, escomptes sur achats, permanences, etc.

Il évoque les principales revendications ou interventions des divers syndicats ou de l'U. R. au cours des douze mois écoulés, concernant les salaires, le repos dominical, l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, la réintégration des jeunes cheminots après leur service militaire, l'application des assurances sociales et des allocations familiales, meilleure organisation du travail, augmentation du nombre des apprentis (à Indret), sans compter de nombreux cas divers isolés.

Il parle des accords signés avec certains commerçants, et dits en totalité ou en partie à nos Syndicats, à Nantes, à Poitiers, à Saumur, à Angers, à Cholet. Il dit nos efforts pour obtenir des conventions collectives de travail, notamment dans la couture à Nantes, et l'heureux fonctionnement d'une commission de liaison entre la C. F. P. et la C. F. T. C. en cette même ville.

Enfin, si nos syndicats n'ont pas eu l'occasion d'augmenter leur représentation dans plusieurs organismes officiels ou ils ont déjà leur place, tels que commissions locales et comités départementaux de l'enseignement technique, commissions départementales des assurances sociales, caisses diverses d'assurances sociales, commissions de contrôle du chômage, comités départementaux des Pupilles de la Nation, commissions départementales du coût de la vie, commissions locales de salaires, diverses commissions municipales, etc., ils n'ont pas perdu l'occasion qui leur a été offerte d'entrer dans certaines commissions départementales d'allocations familiales, dans les commissions départementales du Travail, etc., ni non plus la superbe occasion de gagner à Angers 4 sièges sur la C. G. T. au Conseil des Prud'hommes, ce qui porte à 13 le nombre de nos conseillers prud'hommes dans la région.

Et pour terminer, Beillevaire, en soulignant l'importance que les Syndicats Chrétiens attachent à leur indépendance, notamment au point de vue politique (à comparer avec la grève politique déclenchée par la C. F. T. le 12 février), ainsi qu'à leur doctrine d'entente et de collaboration, sources des heureux résultats qu'ils ont l'avantage d'enregistrer, adjure les congressistes de persévérer dans leurs efforts, l'avenir ne saurait leur refuser la moisson qu'ils attendent.

Ce rapport fut suivi d'un vivant échange de vues, auquel prirent part notamment Harfroy, président des Cheminots P. O. de Nantes, qui exposa comment recruter les jeunes en s'adressant aux directeurs des écoles et des patronages ; Prou, du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes, qui préconisa divers moyens d'augmenter les ressources de l'U. R. ; Lesciellou, secrétaire des Ardaisiens de Trélazé, qui se prononça pour une cotisation forte, seul moyen de faire comprendre le sérieux de l'organisation et de la faire vivre. Puis l'assemblée, sur la proposition de Beillevaire, qui donna toutes précisions à ce sujet, adopta à l'unanimité (la seule voix opposée s'y étant ralliée par la suite) les vœux suivants en faveur du journal syndical :

VOUX CONCERNANT « LA VOIX DES TRAVAILLEURS »

« Considérant la force énorme représentée par la presse ;

« Que la presse syndicaliste marxiste est diffusée par des journaux populaires anticléricaux et même antireligieux ;

« Que ces journaux sont hebdomadaires et même parfois plus fréquents ;

« Qu'il est indispensable que les Catholiques s'efforcent de contrebalancer l'influence de ces journaux en diffusant à leur tour la presse syndicaliste chrétienne ;

« Le XI^e Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest émet les vœux suivants :

« Que tous les syndicats utilisent le plus possible les journaux locaux, en leur adressant des communiqués et en y collaborant par l'envoi d'articles de fond sur des questions sociales et syndicales ;

« Que « La Voix des Travailleurs » devienne un organe bi-mensuel à partir de janvier 1935, et dans ce but ;

« Que chaque syndicat s'efforce de faire accepter par chacun de ses membres le paiement de son journal en plus de sa cotisation ;

« Qu'il accepte le principe d'une augmentation de 1 franc du prix du journal, ce qui le portera à 3 francs ;

« Que, pour bien pénétrer chaque syndiqué des efforts que lui demande le bien général et pour éviter toute discussion, le prix du journal et la cotisation annuelle à l'U. R. soient bloquées, à partir de l'année 1935 ;

« Que chaque syndicat fasse des efforts réels pour trouver de la publicité pour « La Voix des Travailleurs » ;

« Qu'il agisse de même en vue de lui procurer des abonnements de soutien ;

« Que chaque syndicat organise une souscription parmi ses membres et ses relations, pour créer un fonds de propagande en faveur de notre journal bi-mensuel ;

« Qu'il mette tout en œuvre pour que « La Voix des Travailleurs » soit le journal de tous les travailleurs, notamment en lui adressant des articles susceptibles d'atteindre ce but ;

« Qu'enfin il fasse lire et apprécier ce journal partout autour de lui. »

Allocations Familiales

La parole fut ensuite donnée à Mlle Graff, qui fit une conférence fort documentée sur les allocations familiales. Elle rappela qu'elles sont dues à une initiative catholique, et que ce fut également un catholique, M. Romanet, qui eut l'idée des caisses de compensation. Ce furent aussi des catholiques et notamment nos dirigeants de la C. F. T. C., qui élaborèrent un premier projet de loi en vue de généraliser les bienfaits de ces caisses. Elle fut enfin rapportée à la Chambre des Députés et au Sénat par des parlementaires catholiques, MM. Jean Lerolle et François Saint-Maur. La loi actuelle sur les Allocations familiales a été émise à un grand nombre de travailleurs des avantages dont jusqu'alors ne jouissaient qu'un nombre restreint d'entre eux. Et l'on verra bientôt, peu à peu, par palliers, toutes les professions assujetties à cette loi, pour le plus grand bien de la famille.

Il est regrettable que dans certaines régions, des employeurs qui avaient pourtant adhéré de leur plein gré, lorsque les Caisses de Compensation ne relevaient que de l'initiative privée, aient cru devoir user de leur influence pour faire baisser les taux de ces Caisses avant l'application de la loi, si bien que leurs employés et leurs ouvriers se trouvent moins avantagés qu'avant l'existence de la loi. Faudrait-il classer ces employeurs parmi ces gens qui ne sont généreux que lorsqu'ils considèrent qu'ils font la charité, et qui sont sourds par contre lorsque l'on veut leur faire comprendre que ce qu'ils prennent pour un acte de charité bénevoles n'est, ni plus ni moins, qu'un devoir de justice.

Au cours de l'échange de vues qui suivit, un congressiste rapporta le fait qu'à Nantes un établissement d'une certaine importance avait baissé le salaire de ses ouvriers chefs de famille, depuis l'application de la loi, du montant qu'ils percevaient comme allocations familiales. Et bien d'autres critiques s'élevèrent encore quant à la mauvaise application de cette loi éminemment sociale. Aussi formulâ-t-on des vœux en faveur d'une meilleure compréhension de cette loi par les assujettis, et d'une amélioration sensible des taux payés dans la région.

A l'Eglise Saint-Pierre

Mais l'heure de la Messe Solennelle a sonné. Les Congressistes, drapeau en tête, vont prendre place dans l'église Saint-Pierre, où M. le Chanoine Moreau, curé-trébuchin de la Paroisse, a bien voulu les accueillir et célébrer la Sainte Messe à leur intention. A l'évangile M. l'abbé Brangeon, sous-directeur des Œuvres du diocèse d'Angers, dans une belle allocution, exposa les directives pontificales concernant la grande question sociale, et mit en relief l'importance de plus en plus grande du mouvement syndicaliste chrétien qui ne fait que suivre la ligne tracée par le Souverain Pontife, en s'inspirant de la doctrine de justice et de charité incluse dans l'Evangile. Et sur la foule recueillie planaient les chants harmonieux de la Chorale Paroissiale, qui avait offert son gracieux concours pour la circonstance.

Après la messe, on procéda à la prise de la traditionnelle photo du Congrès. Mais cette fois, l'on dut s'y prendre à deux fois, vu le nombre des congressistes et la disposition des lieux : il y eut donc un groupe « hommes » et un groupe « femmes ».

Le banquet

Au sortir de l'église, on procéda à la prise de la traditionnelle photo du Congrès. Mais cette fois, l'on dut s'y prendre à deux fois, vu le nombre des congressistes et la disposition des lieux : il y eut donc un groupe « hommes » et un groupe « femmes ».

Et l'on grimpa ensuite jusqu'au pied du Château, pour gagner la salle du Cercle Paroissial de Saint-Pierre, où devait avoir lieu le banquet. Prés de cent cinquante personnes s'y retrouvèrent bientôt, confortablement installés devant des tables délicieusement fleuries, et firent honneur au menu excellentement préparé et servi.

M. le Chanoine Moreau présidait. Autour de lui, à côté des dirigeants de l'Union Régionale et de l'Union Locale Saumuroise, on remarquait encore Mlle Graff, MM. les abbés Brangeon, Moreau, Manceau, Leroy, Blond. Plusieurs amis de nos Syndicats de Saumur avaient été invités, mais seul M. Simoneau avait pu répondre à notre invitation.

« Que chaque syndicat fasse des efforts réels pour trouver de la publicité pour « La Voix des Travailleurs » ;

« Qu'il agisse de même en vue de lui procurer des abonnements de soutien ;

« Que chaque syndicat organise une souscription parmi ses membres et ses relations, pour créer un fonds de propagande en faveur de notre journal bi-mensuel ;

« Qu'il mette tout en œuvre pour que « La Voix des Travailleurs » soit le journal de tous les travailleurs, notamment en lui adressant des articles susceptibles d'atteindre ce but ;

« Qu'enfin il fasse lire et apprécier ce journal partout autour de lui. »

Après le banquet, Raoul Bidault, le dévoué président de l'Union locale Saumuroise, le principal organisateur du Congrès, adressa ses remerciements à tous ceux qui avaient contribué à la belle réussite de ce Congrès et à tous ceux qui nous apporteraient le réconfort de leur sympathie et de leur appui. Claude Bachelier, propagandiste ouvrier de l'U. R., avec son ardeur coutumière dit aux jeunes ce que la C. F. T. C. attend d'eux. Mlle Graff prononça à son tour quelques paroles d'encouragement. Paul Foulon, ce « parfait militant de l'Ouest », comme l'a appelé le « Petit Courrier », apporta à son tour les remerciements de l'organisation de ce Congrès, lequel, dit-il, démontre une fois de plus la beauté du Syndicalisme Chrétien, que chacun de nous aura de plus en plus à cœur de servir.

Enfin Gaston Tessier, s'excusant d'être le convive de la dernière heure, dit le bonheur qu'il éprouvait à se trouver dans cette région, où le Syndicalisme Chrétien a déjà poussé des racines si profondes ; combien il était consolant de voir le Syndicalisme Chrétien se développer ainsi, et s'étendre aussi dans des régions où il y a quelques années encore il était complètement ignoré, telle l'Algérie. Il lève son verre à l'union des cours dans la justice et la charité, pour le bonheur des individus et des peuples.

Visite de la ville

Fidèles au programme de la journée, les congressistes, sous la conduite de leurs cicerones saumuroises, se dirigent vers l'un des plus magnifiques points de vue de toute la vallée de la Loire, et qui justifie pleinement la dénomination de Perle de l'Anjou attribuée à Saumur. Ils furent ensuite reçu par M. Noël Tessier, qui leur fit aimablement visiter les caves des établissements G. Tessier et Cie, avec toutes explications utiles, et sans oublier la dégustation. Enfin ils purent admirer les fameuses tapisseries de Gobelin dont est parée l'église de N.-D. de Nantilly.

La séance de clôture

A 16 h. 30, salle Carnot, devant un auditoire nombreux, sympathique et avide de savoir, s'ouvrit la séance de clôture, sous la présidence de S. E. Mgr Costes, coadjuteur de Mgr l'Evêque d'Angers. Après quelques paroles fort appréciées de Paul Foulon, qui fait à Léon Buerné la surprise étonnante de celui-ci, mais combien agréable pour notre gratitude à son égard — de notre part, Léon Buerné s'acquitta à la satisfaction de tous de la délicate mission qu'il avait de présenter le Secrétaire Général de la C. F. T. C. dont les titres et les charges feraient fléchir bien des épaules moins entraînées que les siennes.

Gaston Tessier doit parler sur la crise économique actuelle et le rôle de la C. F. T. C. Il commence par brosser un tableau, saisissant de cette crise qui jette actuellement sur la pavé 30 millions de travailleurs, soit plus de 100 millions d'êtres humains. Les causes en sont le suréquipement économique qui a suivi la guerre, nécessité surtout par la reconstruction des régions dévastées, et qui a continué à fonctionner à plein rendement longtemps après que le volume des produits eût dépassé celui des besoins. Et de donner des chiffres

impressionnants sur ce sujet. Puis c'est le désir immodéré du profit, au-delà du but poursuivi officiellement d'améliorer le sort de l'humanité n'est devenu en réalité qu'un but secondaire.

Les remèdes, il faut d'abord les chercher dans l'application de la morale chrétienne. Il faut humaniser la production par un grand courant de justice et de charité. L'être humain n'est pas seulement un rouage de la machine, il y a encore en lui un élément spirituel qui s'appelle l'âme. Qu'est devenue dans la pratique, en matière de travail, la liberté et l'égalité des co-contractants, préconisées par « Rerum Novarum » ? La dignité de l'homme a-t-elle été sauvegardée ? Que dire en particulier de l'hygiène et de la moralité ? Qui met en pratique la doctrine de collaboration des classes ? Nos Syndicats en particulier ont-ils toujours trouvé devant eux des échos à leurs avances dans ce sens ? Les conseils consultatifs d'usine existent-ils ? Ont-ils quelque efficacité ?

Il faut que la profession se discipline elle-même. C'est là pour elle en ce moment une question de vie ou de mort. Il faut que disparaisse cette loi absurde de l'offre et de la demande en matière de travail. Il faut une meilleure distribution des produits. Il faut adopter la pratique des conventions collectives de travail. Il faut intensifier la création de commissions paritaires, pour l'étude des questions économiques et professionnelles, sur tous les plans : local, national, international. Il faut en résumé suivre la voie indiquée par les Souverains Pontifes, en nous appuyant sur la justice et la charité.

Il expose, d'un autre côté, comment la C. F. T. C. s'est efforcée de mettre en application tous ces principes, et de subvenir aux besoins de la classe ouvrière, besoins matériels et moraux, d'abord par l'application des lois sociales, la préparation de nouvelles lois bienfaisantes, ce qui motive leurs efforts, souvent couronnés de succès — témoins les quelque 600 représentants que nous y avons actuellement — pour pénétrer dans de nombreux organismes officiels, tels que le Conseil Supérieur du Travail, le Conseil National Economique, ou même le Bureau International du Travail à Genève ; et ensuite par l'organisation de multiples services pratiques, comme ceux dont il a été question ce matin ; et il cite en exemple nos Caisses de chômage de Roubaix-Tourcoing, qui, depuis le début de la crise, versent une moyenne de 120.000 francs par mois d'allocations.

Il se plaît à constater en terminant que le Syndicalisme Chrétien est un mouvement qui fait pénétrer, puis rayonner, cette idée que la production ne se règle pas seulement en vue du profit, mais encore et surtout en vue de servir à améliorer la condition du plus grand nombre possible d'hommes à travers le monde. Nous sommes à l'aurore du Christianisme, disait le P. Gratry. En rappelant cette parole, Gaston Tessier revoit le magnifique tableau offert par Maurice Denis au B. E. T. et représentant le Christ-Ouvrier, à Nazareth, au milieu d'ouvriers en habits de travail modernes. Et il achève sa belle conférence par ces mots : « Les travailleurs de tous les temps, s'ils veulent dominer les problèmes de la vie économique, doivent encore se tourner vers Nazareth, pour recueillir les paroles de celui qui fut ouvrier, et qui demeure la Voie, la Vérité et la Vie. »

Les applaudissements crépitaient et ne cessent que pour permettre à Mgr Costes d'exprimer à Gaston Tessier les remerciements que chacun des auditeurs voudrait pouvoir lui adresser.

Mgr Costes apporte d'ailleurs, dit-il, l'approbation de Mgr l'Evêque d'Angers à ce XI^e Congrès. D'ailleurs, après Léon XIII, en 1912, Pie X ne disait-il pas — et n'était-ce pas là une approbation officielle déjà du Syndicalisme Chrétien ? — que la question sociale et tout ce qui s'y rattache, que ce soit des questions de salaires, de durée de travail, ou même de grève, n'étaient pas des questions purement économiques et susceptibles d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Eglise. Et, en dehors encore de la fameuse lettre de la S. C. du Concile à l'Evêque de Lille, Pie XI n'a-t-il pas adressé à Zirkheld lui-même, Président de la C. F. T. C., son approbation entière et ses paternels encouragements ? L'Eglise veut en effet des syndicats chrétiens, des syndicats établis selon les principes de la foi et de la morale chrétienne, des syndicats qui soient des instruments de concorde et de Paix. Toute sociologie athée est en effet vouée à la ruine. Continuez, dit Mgr Costes en terminant. Ayez confiance : la Société sera défendue par les Syndicats Chrétiens.

Mgr Costes est à son tour vivement applaudi : les paroles réconfortantes du représentant du Chef du diocèse porteront leurs fruits.

L'Union Locale Saumuroise procéda ensuite au tirage de la tombola qu'elle avait lancée au bénéfice de ses œuvres d'entraide.

Et le Congrès se termina par un salut solennel en l'Eglise Saint-Nicolas. Des syndiqués chrétiens pouvaient-ils, en effet, se dispenser de remercier Dieu de leur avoir don-

né de s'épancher et de se mieux connaître, et de se mieux préparer à servir leurs frères, au cours d'un Congrès si réconfortant et si plein d'espoir.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

Nous aurions été très heureux de faire paraître ces photos dans notre journal, mais un fâcheux retard dans la réception des épreuves ne nous l'a pas permis.

Les Congressistes désireux de photos, et qui n'auraient pas encore fait leurs commandes, sont priés de les adresser directement à M. J. Decker, photographe, rue Nationale, à Saumur, en spécifiant bien si l'on désire le groupe Hommes ou Dames. Le prix de la photo est de 5 francs.

(carte d'identité professionnelle) ; qu'il a obtenu près des Compagnies de chemins de fer l'accès à certains trains, etc... Il possède un service juridique et conseille ses membres pour la défense de leurs droits. Il recherche et transmet les offres d'emploi.

Le Centre National a donc, vu le vœu, une véritable raison d'être, et il serait dommage que là où fonctionne un syndicat d'emploi, il ne lui soit pas adjoint un groupe de Voyageurs et Représentants se réclamant des principes de la C. F. T. C. Déjà, plusieurs réalisations ont été faites, mais il faut que chaque Syndicat d'emploi fasse un effort pour intensifier le mouvement. Le Centre National possède un journal mensuel : « Le Trait d'Union ».

S'adresser pour tous autres renseignements à l'Union Régionale, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui enverra tracts, panonceaux, affiches, etc., pour la propagande.

Le Centre National a donc, vu le vœu, une véritable raison d'être, et il serait dommage que là où fonctionne un syndicat d'emploi, il ne lui soit pas adjoint un groupe de Voyageurs et Représentants se réclamant des principes de la C. F. T. C. Déjà, plusieurs réalisations ont été faites, mais il faut que chaque Syndicat d'emploi fasse un effort pour intensifier le mouvement. Le Centre National possède un journal mensuel : « Le Trait d'Union ».

S'adresser pour tous autres renseignements à l'Union Régionale, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui enverra tracts, panonceaux, affiches, etc., pour la propagande.

Le Centre National a donc, vu le vœu, une véritable raison d'être, et il serait dommage que là où fonctionne un syndicat d'emploi, il ne lui soit pas adjoint un groupe de Voyageurs et Représentants se réclamant des principes de la C. F. T. C. Déjà, plusieurs réalisations ont été faites, mais il faut que chaque Syndicat d'emploi fasse un effort pour intensifier le mouvement. Le Centre National possède un journal mensuel : « Le Trait d'Union ».

S'adresser pour tous autres renseignements à l'Union Régionale, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui enverra tracts, panonceaux, affiches, etc., pour la propagande.

Le Centre National a donc, vu le vœu, une véritable raison d'être, et il serait dommage que là où fonctionne un syndicat d'emploi, il ne lui soit pas adjoint un groupe de Voyageurs et Représentants se réclamant des principes de la C. F. T. C. Déjà, plusieurs réalisations ont été faites, mais il faut que chaque Syndicat d'emploi fasse un effort pour intensifier le mouvement. Le Centre National possède un journal mensuel : « Le Trait d'Union ».

S'adresser pour tous autres renseignements à l'Union Régionale, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui enverra tracts, panonceaux, affiches, etc., pour la propagande.

Le Centre National a donc, vu le vœu, une véritable raison d'être, et il serait dommage que là où fonctionne un syndicat d'emploi, il ne lui soit pas adjoint un groupe de Voyageurs et Représentants se réclamant des principes de la C. F. T. C. Déjà, plusieurs réalisations ont été faites, mais il faut que chaque Syndicat d'emploi fasse un effort pour intensifier le mouvement. Le Centre National possède un journal mensuel : « Le Trait d'Union ».

S'adresser pour tous autres renseignements à l'Union Régionale, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui enverra tracts, panonceaux, affiches, etc., pour la propagande.

La Maison Georges GANUCHAUD

13 à 19, Rue de la Paix, NANTES

réalise son stock à des prix extrêmement bon marché Profitez-en !

ASSURES SOCIAUX

SYNDIQUES CHRETIENS

Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affilié à la

CAISSE FAMILIALE de la Loire-Inférieure

Elle ne donne pas plus que les autres Caisses, c'est vrai, mais...

- 1° Elle a été créée plus spécialement pour vous ;
- 2° Elle est administrée par des dirigeants de vos Syndicats ;
- 3° Elle vous rembourse plus rapidement et sans perte de temps, car

ELLE SE TROUVE DANS LE MEME IMMEUBLE QUE VOS ORGANISATIONS SYNDICALES

4° Son directeur, notre camarade FROMY, est toujours à votre disposition pour vous donner tous les renseignements qui vous seront utiles.

Adhérez sans retard à la Caisse Familiale.

NANTES

L'Ascension ! Fête du Travail !

Retenez tout de suite la date du 10 mai, jour de l'Ascension. Nous célébrons, comme tous les ans, ce jour-là, notre Fête du Travail.

Vous ne voudrez pas que nous paraissons inférieurs en cela à nos adversaires. Ils célébreront la leur, eux, quelques jours auparavant, le 1^{er} mai, à leur manière...

De notre côté, nous monterons à la hauteur de notre noble tâche en venant nombreux assister, en l'église St-Similien, à la Sainte Messe, puis à l'Assemblée générale de nos syndicats nantais, qui suivra.

L'année dernière, nous avions réuni une belle assistance pour notre Fête du Travail. Il faut que cela soit au moins aussi bien cette année.

Vous recevrez, en temps voulu le programme détaillé de la Fête.

Y a de l'abus !...

Il ne s'agit pas encore de prendre position pour ou contre les magasins à prix uniques. Nous aurons, certainement, l'occasion de le faire sans tarder.

Nous ne croyons pas, aujourd'hui, devoir laisser passer un procédé, plus que critiquable, employé par un magasin nantais vis-à-vis de son personnel.

« Prusnic » dont fait en ce moment distribuer à sa clientèle, par son personnel, un petit bulletin à remplir et signer pour protester contre toute mesure législative qui tendrait à entraver le fonctionnement des magasins de son espèce.

Jusque là le procédé — car nous répétons que nous ne nous arrêtons pas au fond aujourd'hui — paraît assez quelconque.

Mais, — et c'est ici que cela se corse — on demande au personnel de signer ce papier ; et on lui en remet d'autres en lui demandant de les rapporter signés des voisins, amis, connaissances, etc...

Oh ! on n'oblige personne, mais vous comprenez que celui ou celle qui ne signera pas, ou bien qui ne rapportera pas beaucoup de « protestations » signées...

Ainsi, pour conserver sa place, il faudra que l'employé signe quelque chose d'opposé peut-être à ce qu'il pense réellement. Il faudra qu'il fasse signer à d'autres personnes, et cela en dehors des heures de travail pour lesquelles il a été engagé.

Spécifier ainsi sur la nécessité où se trouvent de malheureux employés de gagner leur pain et celui de leur famille, pour leur demander d'accomplir certains actes portant atteinte à leur liberté, et cela même en dehors de leur travail, c'est ce que l'on n'avait pas vu encore jusqu'ici dans le commerce. Ce seront les magasins à prix uniques qui auront jeté cette nouveauté-là sur le marché du travail.

A la prochaine fois ! L. C.

Bibliothèque

Merci aux lecteurs assidus qui savent profiter des avantages de leur bibliothèque ; il nous aident à continuer notre effort.

De nouveaux lecteurs sont aussi venus ces temps derniers, mais il y a encore place pour d'autres. Qu'ils viennent donc nombreux. Pour la même cotisation de cinquante centimes par mois — ou dix sous, et qu'est-ce que c'est que dix sous aujourd'hui — deux livres à chaque fois, et cela au moins deux fois par semaine, si on le veut, soit huit à dix livres par mois.

J'appelle l'attention des jeunes qui savent les valeurs, soit romanesques ou

masculins ; la bibliothèque possède des volumes, regus du Ministère du Travail, traitant des questions de comptabilité, banque, lingerie, commerce, papeterie, menuiserie et quantité d'autres, sujets très intéressants. Le classement des livres est fini, et les lecteurs ou lectrices trouveront à leur disposition des fichiers qui seront très commodes pour la recherche ou la demande des livres.

Les nouveautés seront classées au fur et à mesure de leur mise en service dans la catégorie où elles servent. Néanmoins le classer portant la liste mensuelle de ces dernières subsistera.

La permanence du 9 mai sera supprimée en raison de la veille de l'Ascension.

Au 1^{er} mars, les livres suivants ont été mis à la disposition des lecteurs :

Quantin Baichard : « La Crise Sociale de 1848 »

Mayniol : « Romanciers du XIX^e Siècle »

Grandard Fernand : « La Révolution Russe »

Capitant et Euche : « Précis de législation industrielle »

Fournier L. : « Les grands travaux »

Encyclopédie par l'image : « Histoire du Costume »

Demur E. : « Le Comptable E » (1)

Demur E. : « Le Comptable E » (2)

Daniel Kopps : « Elément de notre destin »

Ardel Henry : « Tout arrive ».

Tous les mois vous trouverez ici les livres nouveaux et neufs mis en service.

A. R.

SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL

Chez les Confédérés

Le 7 mars dernier, j'ai eu l'avantage d'assister à une réunion de propagande du Syndicat confédéré du Personnel Municipal.

Espérant bien que je me serais « dégonflé », la veille on envoya l'un de mes amis, sous une pluie battante, me faire savoir que ma présence était indispensable, étant donné qu'on avait l'intention de m'apprendre à rédiger un tract, de me demander de prouver que la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires comptait plusieurs milliers d'adhérents (dont 5.000 rien que dans les P. T. T.). On devait également me demander des précisions sur « l'attitude de Jouhaux lors de la démission du Gouvernement précédent » (j'avais accusé la C. G. T. de faire de la politique, pensez donc ! ! !)

J'ai tremblé... pour l'agence Havas, car j'avais sur moi quelques journaux relatant les faits.

Mais ma présence a dû transformer le programme. Il ne fut question de rien de tout cela. J'en fus quitte pour constater tout simplement que le dit tract avait f... le trac à ces messieurs.

La réunion était faite pour MM. les Employés des Services Centraux et avait lieu salle du Conseil Municipal. Deux rapporteurs et deux orateurs devaient y prendre la parole. La contradiction était admise après chaque orateur, sauf — c'était pourtant le moment le mieux choisi ??? — après le dernier. J'ajoute que ce n'est la faute que de l'horloge, car l'auditoire n'a pas attendu le président de séance à prononcer les remerciements de circonstance. C'est fâcheux, mais au fait, qu'aurais-je pu dire ???

D'employés, il n'y avait que l'espoir ! ! ! ou à peu près. Par contre, une certaine d'ouvriers, du service des eaux pour la plupart, déjà gagnés à la cause, tenaient lieu « d'auditoire à convaincre ».

Le premier rapporteur commenta les revendications déposées en faveur de la section des Employés. Il y en avait quatre. Il conclut en disant que la C. G. T. est seule capable de défendre les travailleurs. Bravo. C'est si vrai ! ! ! Pourtant notre syndicat a vu plus loin et a déposé dix revendications pour les employés.

Le deuxième rapporteur a exposé la situation des relations avec les groupements municipaux. En ce qui nous concerne, c'est d'accord. Nous avons tort de faire des réunions privées, car ce gentil monsieur nous assure le concours de son langage extrêmement doux, courtois et paisible. Il se propose également pour la rédaction de mes articles de journaux, apportant là les lumières d'un cerveau extra-ordinairement lucide. Il nous dit de ne pas nous fatiguer à la propagande, notre recrutement étant à terme. C'est juste. Cependant, il y a là une toute petite erreur, la dernière adhésion remontait à la matinée du même jour, et, pour comble, elle était du même service que le rapporteur en question ! ! ! En échange de ses services, je conseille au camarade de consulter le docteur ; il n'a pas digéré l'article du « Messager » de juin. C'est grave... neuf mois ! ! !

Pas de contradictions lorsqu'il est question de la propagande des syndicats chrétiens ; ils ont tiré tous les cordons de sonnette. Oui, mais aussi ceux de la plupart des conseillers municipaux, pour le dépôt du cahier de revendications. Comme quoi, il n'y a qu'à applaudir la C. G. T. qui est seule capable de s'occuper de la défense des travailleurs.

Pas de contradictions non plus pour les événements du 12 février.

aucune pression n'a été exercée, tout le monde a marché. Le rapporteur oublie de dire qu'il était le seul sur quatorze dans son bureau à faire la grève, et que des sanctions étaient prévues (difficilement applicables, n'est-ce pas ?) : renvoi du syndicat ou remboursement de la journée de grève... Par ailleurs, les piquetés de grève n'ont existé que dans l'imagination des syndiqués chrétiens. Ce n'est pas de la pression, ça, c'est de la répression. Il s'agissait de défendre les libertés publiques, voyons ! ! !

Le premier orateur, au langage élégant et sobre, a traité de la nécessité du syndicalisme ; mieux, du syndicalisme de fonctionnaires. J'y applaudis. Là encore, pas de fatigue, l'orateur se contredit tout seul. Il ne devrait pas y avoir de tendances... mais... quelques secondes après : « Les catholiques ont tort de suivre une Eglise qui, au début de la guerre, prêchait l'union sacrée ». Cela ne l'empêche pas de proclamer sa foi dans la C. G. T., libérée de toute entrave politique et religieuse... Hum !... Hum !... difficile à avaler ce poulet ; à Nantes du moins, à Marseille peut-être ???

Le deuxième orateur retrace un travail formidable d'une C. G. T. indispensable à assurer le bien-être des fonctionnaires et — tenez-vous bien — à ne faire de la politique que lorsque celle-ci a un sens spécial. Quoi ? syndical, si vous voulez ; savoir : assurer les élections de 1924, celles de 1932, et enfin la journée du 12 février qui, elle, est un couronnement. Toute vérité n'est pas bonne à dire, car le précédent orateur a dit, je crois : C. G. T. libérée de toute entrave politique et religieuse, etc.

Lequel croire, s. v. p. ? En me regardant, il s'écrie : « Ce ne sont pas des bolchevicks qui ont manifesté le 12 février ». Parbleu, je le sais bien, pourquoi se fâcher ? Ce sont des enfants de chœur qui ont appris l'« Internationale » tout exprès pour ce jour-là !

Conclusion : Catholiques et Hommes d'ordre, continuez à adhérer à la C. G. T. Vous êtes là en sécurité. L'article 1^{er} du chapitre 1^{er}, § 2 des statuts, est ainsi conçu : « La Confédération Générale du Travail groupe, en dehors de toute école politique, philosophique et religieuse, toutes les organisations composées de travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat » (C'est cela que nous appelons lutte de classe, M. le deuxième rapporteur, et non le respect de nos droits).

« Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte politique — sauf M. Jouhaux sans doute ! — ou électoral quelconque ».

Et les statuts du Syndicat confédéré du Personnel Municipal, art. 28, abondent dans le même sens.

Après cela, qu'importe si on vous invite à manifester contre la construction d'une école libre, ou si on vous dénonce parce que vous envoyez vos enfants à l'école de votre choix. Ce n'est pas prévu ça, pas plus que les grèves non politiques, mais... antifascistes...

On vous proclame la défense des libertés publiques, savoir : Liberté de conscience, Liberté d'enseignement, Liberté du travail.

Le catholique invité,

B. GLOTIN.

SYNDICAT DU PERSONNEL S. N. E.

Mes chers camarades, j'ai livré, le mois dernier, à la réflexion de beaucoup, ce que chacun de nous aurait dû penser.

Ce mois-ci je viens adresser un appel plus pressant encore à ceux qui ne sont pas syndiqués, ou qui le sont contre le gré de leurs opinions.

N'est-ce pas malheureux, en effet, de voir des camarades qui sont encore fourvoyés dans certaines organisations !

En bien ; que chacun soit bien persuadé qu'il y a un véritable devoir vis-à-vis de soi-même et vis-à-vis de ses camarades, à ne pas rester plus longtemps isolé, ou à ne pas demeurer dans certaines organisations qui attaquent la morale. Car, ne l'a-t-on pas assez répété, ce temps d'émancipation, si nous voulons voir revenir les beaux jours de prospérité de notre pays, c'est la morale et la conscience qu'il faut d'abord retrouver.

SYNDICATS FEMINIENS

Nos promenades

Deux promenades sont prévues. La première aura lieu le Dimanche 6 Mai, et aura pour but la Mi-Cottière, où nous rencontrerons nos amis de Saumur. Tâchons d'y être le plus nombreux possibles. On apportera son déjeuner. Le Prix : 10 francs, comporte le voyage en chemin de fer, le café et le goûter.

Prière de donner son adhésion avant le 1^{er} Mai.

Deuxième promenade. — Le Dimanche 27 Mai aura lieu la GRANDE PROMENADE ANNUELLE, suivant l'itinéraire déjà proposé l'année dernière : Nantes, Legé, Palluaud, La Motte-Arnaud, Les Sables-d'Olonne,

N.-D. de Bourgenay, Talmont, Lugon, Sainte-Hermine, Chantonnay, Montaigu, Nantes.

Le voyage se fera en autocar, les places seront limitées, les adhésions sont prises dès à présent à la Permanence, 8, rue de Bel-Air. Prix : 35 francs.

SYNDICAT DES OUVRIERES DE LA NOUVEAUTE (Haute Couture)

L'Assemblée Générale du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté aura lieu le Dimanche 29 Avril prochain, à 10 heures, au Siège, 8, rue de Bel-Air.

M. Bachelier, le dévoué propagandiste de l'Union Régionale, fera une conférence sur un sujet intéressant toutes les couturières.

Retenez bien la date : 29 Avril. Amenez vos amies d'atelier. Beaucoup de couturières touchées par la crise ne connaissent pas encore la Caisse de Chômage du Syndicat.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

Séance récréative. Le Syndicat de l'Aiguille organise en ce moment une séance récréative pour ses adhérentes, leurs familles et leurs amis ; elle aura lieu le dimanche 6 mai, salle St-Michel, au siège des Syndicats Chrétiens, 10, rue de Bel-Air.

L'ouverture des portes se fera à 15 h. 30, et la levée du rideau à 16 heures.

Pièces, intermèdes et chants sont actuellement à l'étude, et cette séance promettant d'être très intéressante, il sera prudent de retenir ses places à l'avance, moyennant le prix modique de 0 fr. 50, l'entrée étant gratuite.

Pour la location, s'adresser chez M^{me} Redon, 1, rue Cassini, à partir du 2 mai, de 9 heures à 18 heures.

Nous comptons comme à l'habitude sur une nombreuse assistance qui viendra encourager et applaudir nos jeunes artistes, pleines de bonne volonté.

NOUVEAU SYNDICAT

Formation d'un syndicat d'Infirmières et de Travailleuses sociales

Depuis le dimanche des Rameaux, les Syndicats Chrétiens de Nantes comptent une unité de plus : un Syndicat d'Infirmières et de Travailleuses Sociales. Près de 50 personnes avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée, et depuis cette date beaucoup d'autres, qui n'avaient pu être touchées, ont donné leur adhésion. Le Syndicat est en effet organisé sur le plan départemental.

Le Syndicat a pour objet général d'étudier et d'appliquer les moyens propres à sauvegarder moralement et matériellement les intérêts économiques et professionnels de ses membres dans leurs fonctions respectives, notamment en poursuivant la réalisation de toutes les réformes législatives et de toutes les mesures économiques qui peuvent intéresser la profession.

En particulier il étudiera l'organisation de l'enseignement technique des infirmières et des travailleuses sociales (réglementation des écoles et des diplômes), la réglementation légale de l'exercice de la profession, qui comporte la situation des intéressées vis-à-vis des médecins, des sages-femmes, et en général de tous ceux qui ont part à l'exercice de la médecine dont les infirmières sont les auxiliaires.

Le Syndicat est rattaché au Syndicat National des Infirmières et des Travailleuses sociales (C.F.T.C.) ; mais il n'entend pas limiter son mouvement et encore moins les avantages qu'il obtiendrait aux seuls catholiques.

L'une des conditions à remplir pour faire partie du Syndicat est d'être diplômée. Tous autres renseignements pourront être donnés au siège social, 8, rue de Bel-Air, à Nantes.

Nos meilleurs vœux au nouveau Syndicat.

ST-PAUL-REZE

SECTION INTERSYNDICALE

Au début du mois de février, le groupe théâtral de la section donnait à Rezé une séance récréative avec la spirituelle comédie *Tanto Dorothée*. Une nombreuse affluente emplissait la salle ; la pièce fut jouée avec beaucoup d'entrain. A l'entr'acte, Claude Bachelier nous fit, une causerie sur les Syndicats Chrétiens, qui eut beaucoup de succès.

Le 25 mars, Bachelier revenait à Saint-Paul, et devant une salle assez bien remplie, malgré le beau temps, nous parla du rôle social de l'Eglise depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours. De nombreux applaudissements montrèrent au conférencier qu'il fut compris et apprécié.

Après les remerciements du Président M^{me} Bachelier, l'abbé Lucas parla à son tour des Syndicats Chrétiens et du devoir de tous les travailleurs catholiques de répondre à l'appel du Pape et de se syndiquer.

Un film de cinéma termina cette très intéressante conférence.

Réunion Générale

La réunion générale de la section aura lieu probablement le 22 avril, sous la présidence de Paul Foulon, Président de l'Union Régionale. Des convocations seront envoyées. Au cours de cette réunion il sera procédé à l'élection du nouveau bureau pour 1934-35.

Nous espérons que nombreux seront les syndiqués qui assisteront à cette réunion, afin de montrer au Président de notre Union Régionale que notre section est bien vivante.

INDRET

Dimanche 6 Mai 1934, à 15 h. 30

Salle du Patronage de La Montagne

GRAND CONCERT

organisé par le SYNDICAT PROFESSIONNEL D'INDRET

avec les concours d'artistes Nantais (Lauréats du Conservatoire)

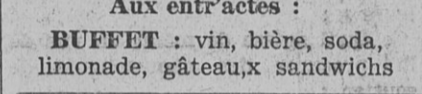
ET DE LA TROUPE

« LA GAÏETE MONTAGNARDE » qui interprétera

LE GAGNANT DE LA LOTERIE ou « LE MULTIMILIONNAIRE »

Prix ordinaire des places

Aux entr'actes : BUFFET : vin, bière, soda, limonade, gâteau, x sandwiches



UNION LOCALE

Fête du Travail

Comme par le passé, la fête du travail sera célébrée à Méan, le jour de l'Ascension. Après la messe de huit heures, tous les syndiqués sont priés de se rassembler salle du patronage, pour la séance d'études qui s'y tiendra. Après quelques rapports succincts, la discussion sera largement ouverte, et tous sont invités à y apporter leurs avis, à y exposer leurs idées personnelles, à y exprimer leur desiderata, leurs critiques.

De cette façon seulement le bureau pourra se mettre à l'unisson avec la masse des syndiqués.

J. TERRIEN.

Une omission

Le signataire de l'article paru dans « La Voix des Travailleurs » de mars sous le titre « Un aspect méconnu du Syndicalisme Chrétien », a une omission à réparer.

Dans son énumération des professionnels qui se dévouent pour le bon fonctionnement des cours professionnels, une omission, bien involontaire, lui a fait négliger que trois professeurs sur quatre.

Le camarade Méran, certes, ne m'en voudra pas ; mais, étant à la peine, il est juste qu'il soit également à l'honneur. Et si c'est avec déplaisir que j'ai constaté cet oubli, c'est avec joie que je le répare.

Nos camarades en seront, j'en suis convaincu, aussi heureux que moi.

Les Syndicats Chrétiens et les Assurances Sociales

Après avoir, dans le précédent numéro de la « Voix des Travailleurs », montré un aspect du Syndicalisme Chrétien, les cours professionnels, je voudrais aujourd'hui, à la demande du Conseil Intersyndical de notre Union Locale, préciser la position des Syndicats Chrétiens en face des Assurances Sociales, tracer le devoir des syndiqués, et d'une façon générale de tous les travailleurs chrétiens assurés sociaux.

Tout syndiqué chrétien averti de la doctrine sociale de l'Eglise, ayant étudié les Encycliques mémorables définissant la condition des Travailleurs, sait que la question « Assurances sociales », comme tant d'autres, telles les allocations familiales, etc., ne pouvait nous laisser indifférents. Aussi lors de la mise en application de cette loi bienfaisante, le 1^{er} juillet 1930, nos organisations syndicales n'ont pas voulu rester inactives et se sont mises sur les rangs une fois de plus pour crier à la face du monde : nous, catholiques, sommes capables de nous organiser pour le bien. Et, ma foi, il faut reconnaître que, sous la vigoureuse impulsion de notre président d'honneur, Léon Buerné, nous n'avons pas si mal réussi que cela dans la Loire-Inférieure.

A travers toute la France, également, où que vous soyez, vous trouverez nos Caisses d'Assurances sociales, et tous ceux qui ont eu l'occasion de s'adresser à elles ne pourront que vous en dire du bien.

Ne cherchons pas de tels témoignages sur nos amis catholiques, chrétiens, plutôt par leurs compa-

gnons de travail indifférents, qui n'ont aucune raison de nous flatter, et vous serez édifiés sur notre compte.

Passons à l'application pratique de cette loi.

Il faut choisir une Caisse. On a voulu laisser à chacun sa liberté, et c'est au salarié de préciser sa préférence : la loi est formelle.

Nous, nous avons le devoir d'éclairer les chrétiens qui ne le seraient qu'insuffisamment.

Dans tous vos actes de la vie courante, vivez chrétien.

En matière Assurances Sociales, vivez chrétien en adhérant aux Caisses d'inspiration chrétienne ; pour notre région à la CAISSE FAMILIALE, dont on vous a entretenu à Saumur lors du dernier Congrès.

Pour les autres Caisses Régionales, vos syndicats se feront un plaisir de vous fournir tous renseignements utiles.

S'il faut vous donner d'autres raisons, en dehors de votre devoir d'adhérer à nos Caisses, je les trouverai dans la « Ruche Syndicale », journal des Syndicats professionnels Féminins de l'Abbaye.

La Caisse Familiale se recommande à l'attention de tous par : La nature de ses relations avec les assurés ; A la Caisse Familiale, l'assuré est en famille.

La souplesse de son fonctionnement ; Pas de formalisme étroit, ni de chicaneries, réduction au minimum des formalités indispensables.

La rapidité de ses opérations : Un dossier régulièrement constitué est réglé dans le minimum de temps.

La décentralisation de ses services : Tout assuré est certain de trouver à proximité de chez lui ou de son travail un correspondant local.

Le service d'assistance sociale : A Nantes il est assuré par des infirmières diplômées.

Le service de placement des malades : Assuré également dans des maisons de repos.

Son activité : Etablie par la documentation ci-contre :

Risque maladie	
Cotisations	1.663.033 fr. 28
Prestations	1.555.101 fr. 45
Risque maternité	
Cotisations	220.735 fr. 79
Prestations	136.802 fr. 10

Pour l'année 1933, les résultats sont aussi probants, mais je ne veux pas abuser des chiffres.

Devant de telles références, catholiques, vous n'avez pas le droit d'hésiter, d'invoquer des raisons d'intérêt qui n'en sont pas, de craindre des amis qui ne vous ordent pas. Vous avez le droit et aussi le devoir de vous affilier à la CAISSE FAMILIALE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Si vous êtes affiliés à une autre Caisse, quand changerez-vous ?

1° Au bout de deux années consécutives d'affiliation à cette Caisse.

Il faut en faire la demande (déclaration N° 27) dans le trimestre civil qui suit la date d'expiration des deux années d'affiliation.

2° A tout moment, l'assuré qui change de lieu de travail (pratique-ment d'employeur) peut demander à changer de Caisse.

Comment ?

A l'aide de la déclaration N° 27 ; mais le mieux est de venir aux permanences de la « Caisse Familiale ».

Pour terminer, que tout le monde sache que les syndicats chrétiens, convaincus que les Assurances Sociales sont une institution qui doit rendre de grands services aux Travailleurs, ne permettent pas qu'on y touche pour les supprimer ou en réduire les avantages, mais travailleront pour les améliorer encore dans toute la mesure du possible.

Elles sont pour nous un sujet de constante attention comme toutes les réformes susceptibles de donner un peu plus de bonheur et de joie aux classes laborieuses.

Elles sont l'objet des vœux de tous les Congrès de Travailleurs Chrétiens. Le 1^{er} juillet 1934 étant une date à laquelle doit se produire un nombre important de changements de caisse parmi les affiliés du début des Assurances Sociales, dites-vous, comme certains l'avaient affiché sur les murs en juillet 1932 : Chez nous, nous avons tout ce qu'il nous faut, nous l'avons et même mieux qu'à côté.

Permettons à nos institutions, en leur apportant nos adhésions en masse, de se développer, de créer maisons de repos, sanatoriums, préventoirs, où nos malades seront chez eux, auront à leur disposition, en même temps que les soins matériels, le réconfort moral et chrétien qu'ils ne trouveront jamais dans les organismes officiels ou même neutres.

J. BODARD.

SYNDICATS FEMINIENS

Séance récréative

Les beaux jours semblent revenus, aussi songe-t-on déjà aux promenades à faire le dimanche en famille. Je m'en voudrais de blâmer ce désir bien légitime, cependant je vous demande de réserver votre après-midi du dimanche 15 avril, pour assister à notre séance récréative donnée salle St-Pierre, rue de la Gendarmerie, à 16 heures, par les artistes de la section de Méan. Vous connaissez déjà pour la plupart leur talent, et vous êtes assurés de passer un moment agréable.

Au programme : « La Maison sur le sable », drame en 3 actes de l'auteur si connu Noël Oudon. Le drame sera suivi d'un comique vraiment déopilant : « Ribouldingue », qui déridera les plus moroses.

Des intermèdes variés, donnés avec les concours de la J.O.C.F., compléteront cette soirée. Une visite au bur-

fet bien garni, ajoutera un charme de plus.

Venez donc toutes avec vos familles.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

majorées et récupérées par un repos d'égalé durée ;
6) Considérant que le rendement excessif exigé trop souvent par le système de travail à la prime, au détriment même de la qualité de l'ouvrage, soit tempéré de telle sorte que la force de l'ouvrier ne soit pas excédée et que sa dignité soit sauvegardée. Dans ce système de rémunération, le minimum assuré devrait correspondre au moins au salaire vital, la prime ne constituant qu'un appoint dont le but est d'encourager et de récompenser l'effort supplémentaire, l'ingéniosité et l'habileté de l'ouvrier. Il est inadmissible que cette prime variable fasse partie intégrante du salaire de base qui, trop souvent, est ainsi compromis ;
7) Que l'assurance chômage sorte du domaine des chimères pour devenir une réalité.

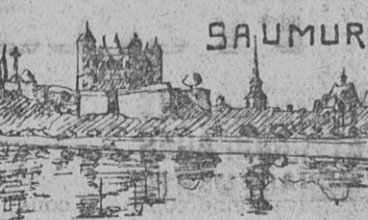
CHAUVE.

CHEMINOTS P. O.

Faits du Mois

Le 4 mars a eu lieu le 1er Congrès des Métallurgistes à St-Nazaire, sous la présidence de Pérés ; peu de Cheminots y assistaient, étant vraisemblablement de service.
Le 5, réunion de l'Union Locale pour désignation des délégués au XI^e Congrès Régional à Saumur ; nos camarades ont été élus.
Les 10 et 11 mars, Congrès annuel de Saumur ; le camarade Bizeul nous représentait ; il a fait partie de la Commission d'études sur la journée de 8 heures, à laquelle il a pu fournir des précisions locales ; ses renseignements qu'il a rapportés permettent, du moins, qu'il sera délégué au Congrès annuel de la Fédération des Cheminots, au mois d'avril, de préparer son rapport sur cette grave question.
Ce mois de mars a vu également les élections au Conseil Supérieur des Cheminots de Fer ; nous avons tous eu des bulletins de vote au nom de notre Fédération. Si nous n'avons pas eu d'élu, nous avons malgré tout la satisfaction de voir augmenter la voix de nos camarades, qu'il y a lieu de féliciter et de remercier d'avoir bien voulu faire acte de candidature.
L'Assemblée des Actionnaires de la Cie a eu lieu le 23 mars ; notre groupe devait être représenté par Le Coz, mais à la dernière minute celui-ci a été avisé de n'avoir pas à se dérangier ; seuls nos amis Oudin et Tessier devant représenter la Fédération cette année.
Nous demandons à nos Camarades de bien vouloir se renseigner près de nous, lorsqu'ils sont embarrassés sur des questions de service, de congés exceptionnels, de facilités de circulation, ou toutes autres questions.
Nous demandons également qu'ils fassent confiance à notre Fédération pour la défense de leurs droits ; que celle-ci ne les engage pas à tort dans une mauvaise passe, ni dans des conflits qui n'auraient rien à voir avec les questions syndicales ; que nos camarades ne suivent donc aucun mot d'ordre sans nous consulter.

LE SECRETAIRE.



UNION LOCALE

Tombola

au profit de la Caisse de Secours
Immédiat et de l'Œuvre du Trousseau
LISTE DES NUMEROS GAGNANTS

37	38	43	46	96	129	138
184	201	217	251	298	319	363
452	515	534	540	580	596	639
647	658	662	784	785	798	837
855	1075	1081	1085	1106	1168	1173
1241	1249	1263	1268	1297	1311	1363
1373	1541	1559	1643	1684	1708	1709
1731	1740	1837	1948	1973	2004	2022
2027	2262	2287	2351	2369	2410	2428
2446	2452	2464	2491	2517	2737	2790
2795	2800	2808	2814	2838	2924	2937
2971	3006	3116	3154	3207	3239	3273
3265	3303	3328	3388	3466	3532	3573
3582	3588	3606	3614	3626	3632	3655
3746	3750	3755	3760	3768	3782	3836
3886	3898	3919	4056	4070	4116	4159
4170	4172	4174	4206	4231	4498	4573
4597	4791	4847	4864	4870	4881	4890
4911	4914	4947	4975	5007	5146	5153
5203	5218	5221	5296	5306	5311	5342
5472	5482	5505	5529	5531	5512	5562
5620	5702	5741	5767	5797	5822	5860
5885	5971	5983	6002	6318	7005	7013
7044	7047	7048	7051	7052	7053	7060

1712 7138 7140 7142 7204 7211 7225
7277 7326 7339 7344 7352 7357 7361
7366 7367 7368 7376 7395 7464 7518
7562 7632 7655 7714 7735 7783 7791
7798 7799 7841 7858 7862 7950 7968
7971 8331 8377 8850 8402 8422 8445
8509 8654 8663 8691 8714 8790 8809
8815 8833 8861 8943 8974 9034 9049
9069 9079 9104 9132 9173 9211 9231
9269 9279 9304 9311 9357 9468 9483
9469 9476 9514 9727 9733 9880 9906
9913 9997

Les lots gagnés par les syndicats étrangers à Saumur, seront groupés par syndicats et par ville, et envoyés sur demande accompagnés des billets, adressés à M. Coquelin, 25, rue du Pressoir, à Saumur.

Le Conseil Syndical de l'Union adresse ses plus sincères remerciements aux personnes qui ont bien voulu lui offrir des lots pour la tombola.

Au Syndicat d'Initiatives pour ses guides de Saumur « La Perle de l'Anjou », qui ont été si appréciés des Congressistes.

Aux syndicalistes qui ont apporté leur concours le plus dévoué pour la réussite de ce Congrès régional.

Adhésions

Les personnes qui ont donné leur adhésion aux différents syndicats le jour du Congrès, sont priées de réclamer leur carte syndicale et l'insigne aux secrétaires.

Les allocations familiales à Saumur

Six mois avant la mise en application de la Loi sur les Allocations Familiales, la Caisse Patronale Professionnelle d'Allocations Familiales de l'arrondissement de Saumur s'empresse de baisser son taux au tarif minimum du département de Maine-et-Loire. Avant cette diminution inacceptable, le taux mensuel était le suivant : 1 enfant, 17 fr. 50 ; deux, 45 fr. ; trois, 80 fr. ; quatre, 135 fr. ; et 75 francs par enfant à partir du cinquième. Maintenant, les ouvriers saumurois sont réduits à ne toucher que les indemnités du tarif minimum du département de Maine-et-Loire, soit : 17 fr. 50 pour 1 enfant ; 40 fr. pour deux et 27 fr. 50 par enfant à partir du troisième.

Un de nos camarades du Syndicat de la Métallurgie a vu, de ce fait, ses indemnités mensuelles réduites de près de 200 fr. Il ne touche plus que 17 fr. 50, au lieu de 360 auparavant. Si bien que la femme de ce travailleur est obligée maintenant de quitter son foyer — ou pourtant bien des charges l'attendent — pour aller à l'usine gagner le petit supplément que lui donnaient les allocations familiales, afin de pouvoir donner à ses enfants la nourriture qui leur est nécessaire.

Un tel état de choses est immoral ! Comment cette femme peut-elle, après ses 8 heures de travail, remplir ses devoirs de ménagère et de mère de famille ? Comment peut-elle faire de la cuisine saine, nettoyer son intérieur, laver son linge ? Comment peut-elle surveiller et faire l'éducation de ses enfants ?

Ne nous étonnons plus, après, de voir la tuberculose se développer, et aussi, plus tard, de voir encore des gens se laissant aller à tous les vices, par suite de l'insuffisance et de l'absence même, de toute éducation chrétienne et morale.

Ah ! Quelles responsabilités pèsent sur ceux qui obligent ainsi les mères à quitter leurs foyers ! Combien de malheurs arrivent par leur faute ! Y ont-ils songé ?

Eh bien ! nous, Syndicats Chrétiens, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour faire relever ces taux ridicules. Il faut que l'ouvrier, père de famille, touché de vraies indemnités qui, avec son salaire, lui « permettent de pourvoir à sa subsistance et à celle de ses siens ».

A Saumur, le Syndicat de la Métallurgie a émis un vœu dont voici le texte :

Le Syndicat Professionnel de la Métallurgie et parties similaires de Saumur, dans son Assemblée Générale du 19 mars 1934 :

Considérant l'abaissement du taux des Allocations Familiales par la Caisse Patronale Professionnelle d'Allocations Familiales de Saumur, lors de la mise en application de la loi,

Considérant le taux minimum des Allocations Familiales en Maine-et-Loire ;

Considérant la misère dans laquelle se trouvent les familles ouvrières par suite de ces salaires insuffisants ;

Considérant que le coût de la vie, à Saumur, est plus élevé que dans les autres villes de Maine-et-Loire et des départements limitrophes ;

Emet le vœu :

1° Que le taux des allocations familiales distribuées par la Caisse de Saumur soit le même que celui des départements les plus favorisés, tels que l'Arde par exemple ;

2° Que le taux minimum des allocations familiales en Maine-et-Loire, soit relevé pour être, ainsi, plus en rapport avec les dépenses qu'occasionnent les jeunes enfants ;

3° Que la proposition de loi n° 2336, tendant à accorder aux chefs de familles des indemnités égales à celles des fonctionnaires soit votée et appliquée dans le plus bref délai.

Ce vœu a été transmis au Président de la Caisse de répartition de Saumur, au Président de la Commission administrative départementale des Allocations Familiales, à M. l'Inspecteur du Travail et aux Parlementaires de Maine-et-Loire.

L'Union des Syndicats Chrétiens de Saumur a émis un vœu dans le même sens.

Nos camarades des autres Syndicats Chrétiens sont invités à produire le même effort pour essayer de soulager nos foyers de travailleurs et pour rendre à la famille ouvrière la dignité qui lui est due.

Jean DURAND.

SYNDICATS FEMININS

Le Congrès de l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens a donné l'occasion aux Syndicats féminins, de rappeler le travail de leur quatorze années d'existence à Saumur.

Is comprennent le Syndicat des Employées de Banque, du Commerce et de l'Industrie et le Syndicat des Ouvrières de l'Habillement.

De concert avec l'Union locale des Syndicats de Saumur et, environs, ils ont obtenu des améliorations d'ordre professionnel.

Le nombre des emplois procurés par leur service de placement est important.

Les Cercles d'Etudes réunissent chaque mois les adhérentes qui étudient les questions sociales à la lumière de la doctrine catholique.

Les œuvres annexes sont très florissantes. L'œuvre du trousseau, qui a déjà distribué 32 trousseaux, en compte encore plus de 50 en confection dans ses armoires.

La caisse totale a remis 24 dots. Les versements ont atteint 23.884 fr. et le montant des primes versées s'élève à 3.396 francs.

Tous renseignements sont donnés à la Permanence, ouverte tous les premiers dimanches du mois, de 1 h. à 2 heures, au siège des Syndicats, 6, rue Lecocq. (Pour le mois d'avril, le deuxième dimanche seulement, en raison des fêtes de Pâques).

Promenade à la Mi-Cotière

Les Syndiquées de Saumur se rencontrent avec leurs amies de Nantes, dans la belle propriété syndicale de la Mi-Cotière à Oudon, le Dimanche 6 Mai. Les adhésions pour cette sortie devront parvenir à Mlle Baugé, avant le 22 Avril.

Se renseigner pour conditions du voyage.

SYNDICAT DE L'ECOLE

Accidents de travail.

RENSEIGNEMENTS

Ouvriers. — La loi du 9 avril 1898, sur les accidents dont les ouvriers et employés sont victimes dans le travail, s'applique à tous les ouvriers et employés embauchés à titre quelconque par l'Administration de la Guerre, alors même qu'ils ne seraient pas admis au bénéfice du décret du 26 février 1897.

Employés. — La loi du 9 avril 1898, sur les accidents ne s'applique pas aux employés et agents secondaires qui sont placés sous le régime de la loi du 14 avril 1924, sur les pensions de retraites, dont la situation, en cas d'invalidité permanente ou temporaire, est réglée par les articles 22 à 27 de la dite loi, et de l'article 16 du Décret du 9 novembre 1923.

Constatacion en cas d'accident de travail. — Pour les ouvriers, comme pour les employés, il y a lieu de se conformer aux dispositions suivantes :

« Tout accident ayant occasionné une incapacité de travail doit être déclaré dans les 48 heures, non compris les dimanches et jours fériés ».

Un certificat d'origine doit être établi aussitôt, après l'accident.

Médaille Militaire

Nos camarades Esplard et Sauves-

ont été décorés de la Médaille Militaire au cours de la prise d'armes du 10 mars dernier.

Sincères félicitations.

Remerciements

Le Conseil syndical de l'Union locale adresse ses remerciements aux camarades de l'Ecole, qui, par leur dévouement et leur talent ont contribué à la réussite du XI^e Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Assemblée Générale du 19 Mars 1934

Le Syndicat de la Métallurgie a tenu son Assemblée générale le 19 mars 1934.

M. Bidault, président de l'Union Locale, présidait la séance, assisté de Christian Moy, président de la Métallurgie.

Le Secrétaire donne un compte-rendu de l'activité qui se résume ainsi : propagande bien menée et bonne action syndicale. Un petit examen de la caisse permet d'en constater l'assez bon état.

Le Président expose le travail fait au Congrès de St-Nazaire le 4 mars ; il explique toute l'action déployée par nos camarades nazairiens pour parer aux dangers qu'occasionne la soudure électrique ; action modeste que notre Syndicat aura peut-être à mener pour une raison semblable.

L'Assemblée générale se prononce sur le taux des cotisations mensuelles qui sont fixées comme suit : membres aspirants : 0 fr. 50 ; membres âgés de 16 à 18 ans, hommes : 2 fr. ; femmes : 1 fr. 50 ; membres âgés de plus de 18 ans, hommes : 3 fr. ; femmes : 2 fr. 50. Nous décidons aussi que le titre de notre Syndicat sera : Syndicat Professionnel des Ouvriers de la Métallurgie et parties similaires. Chaque adhérent en possèdera les statuts.

Après lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur du Travail sur les heures supplémentaires, l'Assemblée générale se prononce pour la suspension complète des heures supplémentaires dans les industries des métaux.

A l'ordre du jour, il est maintenant une question d'une importance capitale : c'est le relèvement du taux des Allocations Familiales. Après discussions et échange de vue, un vœu fut émis et adopté à l'unanimité (voir article spécial).

Ensuite, un petit examen sur les salaires donnés dans les industries d'objets religieux de Saumur, nous permet de constater que les prix sont infiniment bas et insuffisants pour permettre à l'ouvrier de vivre dignement. Il y a encore des ouvriers qui gagnent moins de 2 fr. 50 de l'heure, soit 20 francs par jour ; les meilleurs ouvriers n'atteignent pas 4 francs de l'heure. Donc, il ne faut pas accepter de diminutions ; il faut maintenir les salaires au même taux.

Le Secrétaire fait savoir aux nouveaux camarades que notre Syndicat a son bureau de placement, tenu par M. Bidault, et les prie d'avertir, au cas où il se trouveraient sans travail, soit M. Bidault, soit Moy ou Durand.

Un certain nombre de commerçants accordent un escompte aux syndiqués chrétiens ; la liste de ces commerçants sera remise à chaque adhérent. Pour les achats du charbon, des pommes de terre, des haricots, les commandes seront groupées et les dirigeants traiteront au mieux des intérêts des travailleurs.

Il est décidé d'envoyer 20 francs à nos camarades grévistes des câbles.

Notre Syndicat donne une indemnité de 5 francs par jour à tout camarade chômeur ayant plus d'un semestre de sociétariat. Donc, en cas de chômage, avertir le Secrétaire.

Il est décidé d'organiser une sortie champêtre pour le commencement de mai ; pour préparer cette promenade, une commission composée de 4 membres est désignée.

Puis Jean Durand expose bien simplement la réponse à cette fameuse question : pourquoi un syndicat de la Métallurgie (C.F.T.C.) à Saumur.

Enfin, M. Bidault nous parle de l'organisation de la profession et de la loi des congés payés.

Toutes les questions précédentes avaient été dirigées par le dévoué M. Bidault qui, sachant donner à chaque point sa véritable importance, nous met toujours dans la bonne voie.

Après une petite dégustation, si en usage dans nos pays, nous nous quittons, bien décidés à faire connaître et aimer notre mouvement, qui veut donner aux travailleurs le bonheur auquel ils ont droit.

Sortie champêtre

La sortie champêtre organisée par le Syndicat de la Métallurgie aura lieu le 6 mai, aux environs de Montsoreau. Egalement, les camarades du jeune Syndicat du Livre rejoindront les Métallurgistes pour cette fête de famille. Tous nos adhérents et leur famille y sont invités ; ils recevront en temps voulu le programme. Qu'on se le dise !

J. D.

SYNDICAT DU LIVRE

Oui mes camarades, un Syndicat du Livre ! N'en soyez pas étonnés. Nous sommes environ 45 ouvriers et ouvrières du Livre à Saumur ; la C. G. T. U. en a 3 ; la C. G. T. n'en a que 14 et le 15^e qui doit, paraît-il, rentrer prochainement. Eh bien ! il reste environ 25 ouvriers qui ne sont d'aucun groupement syndical.

C'est pourquoi nous avons pensé qu'une section de la Fédération des Syndicats Professionnels du Livre pouvait et devait être créée à Saumur.

Bachelier, président du Syndicat du Livre de Nantes et trésorier-adjoint de la Fédération, vint le samedi 24, pour former le Syndicat tant attendu.

Bachelier nous exposa tout d'abord, avec le talent oratoire que tout le monde connaît, pourquoi nous devons nous unir. Il nous faut défendre nos salaires, faire appliquer les conventions et les lois sociales, régler l'embauche des apprentis ; il nous faut aussi prendre toutes dispositions pour faire face au manque de travail occasionné par le développement toujours croissant des machines ; et pour cela, il faut se syndiquer.

Mais à quel syndicat ? A la C. G. T. U., à la C. G. T. ou à la C. F. T. C. ?

La C. G. T. U. est un mouvement syndical révolutionnaire. Capitalisme individuel changé en capitalisme collectif, abolition de toute liberté, destruction de la famille : voici leur programme. Les ouvriers n'en veulent pas.

La C. G. T. est aussi un mouvement syndical révolutionnaire. Les dirigeants n'ont pas affiché pleinement leur programme : ils en ont honte. Au contraire, ils se disent neutres et, malheureusement, combien de travailleurs se laissent prendre par cet abominable mensonge. La C. G. T. expose, dans l'article 1^{er} de ses statuts, son véritable programme : la lutte à mener pour l'abolition du salariat et du patronat. La grève du 12 février dernier prouve encore mieux leur neutralité et leur action syndicale ! Un tel groupement politico-syndical ne peut améliorer et parfaire la situation des travailleurs.

Mais voici maintenant le troisième et dernier mouvement ouvrier qui, se tenant en dehors de toute action politique, est seul capable de donner aux travailleurs le bonheur auquel ils ont droit. Ce dernier groupement, qui n'est autre que la C. F. T. C., suit les directives de celui qui, voici 19 siècles, venait apporter la paix et le bonheur aux hommes dans la fraternité. D'ailleurs, bien des hommes simples et athés reconnaissent la grandeur et la beauté de la doctrine sociale catholique et les améliorations que l'Eglise a apportées à la classe ouvrière. Pourquoi n'écouterions-nous pas ces directives ? Eh bien, oui, nous faisons notre ces enseignements sociaux et nous ferons du vrai syndicalisme en suivant notre bel idéal de paix, de justice et de fraternité.

Après ce bel exposé de Claude Bachelier, chaudement applaudi à plusieurs reprises, nous avons immédiatement formé un Syndicat du Livre. Louis Blanchard, un linotypiste, présidera ce nouveau groupement, assisté de M. Noël comme secrétaire, et de Germain Chagnéau comme trésorier ; en raison de son état de santé, M. Noël sera aidé par Jean Durand.

A la suite des discussions sur les différents articles des Statuts et sur le taux des cotisations, nous décidons d'en fixer le taux comme ci-après : droits d'entrée, hommes 2 francs, femmes et apprentis 1 franc ; cotisations hebdomadaires : hommes 1 fr. 25, femmes 0 fr. 75 et apprentis 0 fr. 50.

Après explications de différents points, nous terminons cette délicieuse soirée en trinquant à la prospérité de ce jeune syndicat et de la C. F. T. C. toute entière.

Le Bureau du nouveau Syndicat du Livre s'est réuni et a décidé de se joindre aux camarades métallurgistes pour la sortie champêtre du 6 mai. Ce sera également un moyen de fraternité et de saint-Jean Porte Latine.

Il a décidé en outre de faire une Assemblée Générale fin avril pour étudier ensemble l'organisation des Syndicats Chrétiens et la situation professionnelle locale.

Dores et déjà, nous comptons une douzaine de membres. Souhaitons qu'il aille toujours grandissant pour faire ainsi honneur à notre chère C. F. T. C.

J. D.

LE LONGERON

Visite de Jean Pérés

Le lundi 6 mars, une visite agréée et inespérée vint réjouir l'isolement du Syndicat du Textile du Longeron. Notre ami Beillevaire eut en effet la bonté de nous présenter Jean Pérés, Secrétaire général-adjoint de la C.F.T.C.

Réunis au Patronage, les syndiqués et quelques sympathisants entendirent donc d'abord A. Beillevaire compléter l'activité du Syndicat local puis nous faire part de sa joie de nous amener son ami Pérés.

Se levant à son tour, celui-ci ne tarda pas à nous gagner tous par l'aperçu humoristique et si vivant de toutes ses pérégrinations à travers la France et même l'Algérie, au service de la C.F.T.C. et des travailleurs.

Pérés voulut surtout nous donner une idée claire du mouvement syndical chrétien et de l'activité féconde de la C.F.T.C.

Après en avoir indiqué les débuts, il en souligna la base doctrinale solide et l'orientation morale très sûre. Seul le syndicat chrétien s'appuie en effet sur l'enseignement infaillible de l'Eglise.

Ce qui n'empêche pas pourtant la C.F.T.C. de prendre en mains les intérêts matériels de ses membres et d'être parfaitement organisée à cet effet. Quand il le faut, et non pas par plaisir d'opposition systématique, la C.F.T.C. devient un organe puissant de justes revendications.

Mais devant l'inertie, et souvent aussi hélas ! l'ignorance des masses ouvrières, le Syndicat a une tâche immense à accomplir. Aussi cherche-t-il de toutes ses forces à former, par sa presse, ses conférences, ses cercles d'étude, des membres de conscience sûrs, de compétence et de désintéressement reconnus.

Les résultats de toute cette activité se font déjà sentir, puisque de plus en plus en haut lieu la C.F.T.C. se fait écouter dans la législation du travail et de la famille.

Et Pérés de terminer en invitant les syndiqués du Longeron à développer leurs services mutuels et leurs œuvres de formation. Il souligne un effort tout particulier à s'imposer pour le bien de tous : aider par leurs caisses à la participation de quelques-uns de leurs membres aux journées de formation organisées par la C. F. T. C.

Les applaudissements et les remerciements cordiaux montrèrent à Pérés qu'il était compris.

Les résultats de toute cette activité se font déjà sentir, puisque de plus en plus en haut lieu la C.F.T.C. se fait écouter dans la législation du travail et de la famille.

Et Pérés de terminer en invitant les syndiqués du Longeron à développer leurs services mutuels et leurs œuvres de formation. Il souligne un effort tout particulier à s'imposer pour le bien de tous : aider par leurs caisses à la participation de quelques-uns de leurs membres aux journées de formation organisées par la C. F. T. C.

Les applaudissements et les remerciements cordiaux montrèrent à Pérés qu'il était compris.

Les résultats de toute cette activité se font déjà sentir, puisque de plus en plus en haut lieu la C.F.T.C. se fait écouter dans la législation du travail et de la famille.

Et Pérés de terminer en invitant les syndiqués du Longeron à développer leurs services mutuels et leurs œuvres de formation. Il souligne un effort tout particulier à s'imposer pour le bien de tous : aider par leurs caisses à la participation de quelques-uns de leurs membres aux journées de formation organisées par la C. F. T. C.

Les applaudissements et les remerciements cordiaux montrèrent à Pérés qu'il était compris.

TRÉLAZÉ

Fête du Travail

La Fête des Travailleurs Chrétiens de Trélazé aura lieu cette année le jour de l'Ascension, 10 mai 1934.

Camarades, retenez bien cette date, pour vous, vos parents et amis. L'entrée de la salle sera gratuite pour tous. Ne manquez pas cette fête, vous pourriez le regretter.

Le Président du Syndicat des Ardostiers, E. HALOPE.

St-LAURENT-S/-SEVRE

Conférence de J. Pérés

Invités par notre camarade A. Beillevaire, à profiter du passage de Jean Pérés, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C., qui devait passer quelques jours dans notre région pour y présider tout d'abord, le Congrès de la Métallurgie, le 4 mars, à Saint-Nazaire, et visiter, le 5, le Syndicat du Textile du Longeron, et désirant, d'autre part, faire notre assemblée générale, nous nous sommes empressés de profiter de l'occasion qui nous était offerte d'avoir, à cette assemblée, un tel conférencier.

La conférence eut donc lieu, malgré un temps épouvantable, le

A NANTES

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE
Maison **RENAUD**
76, rue St-Clement - NANTES

Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE
A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidé, NANTES
FARINES, PATES, GRAINS
ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins
et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale
de Menuiserie
Ancienne Maison **JAHIER**
GOURAUD ET C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures
en tous genres. Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE
DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A GOUDRE
ET CYCLES STELLA
Luxeux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses
des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour
toutes marques de machines à goudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Succurs^{les} : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES SORTIES D'ÉGLISE, BANQUETS, etc...
Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques
de toutes les meilleures Marques
— TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS —

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
& PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES
PETITS TOMBEREAUX
POUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues :
ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
49, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils, Succ
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués qui font construire
une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi
du 19 Décembre 1907
BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise
aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRES

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et Industrielle
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques
et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre -
Dateurs - Folioleurs - Timbres
Elastiques - Pochoirs - Plaques et
lettres en émail - Gravure chimique
Fournitures générales encres,
tampons, etc., etc.

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnages
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{er} opérat. de Banque et de Bourse

veulent bien trouver ici l'expression
unanime de nos sincères remerciements.
Un vin d'honneur nous groupa tous
autour d'une table de famille. Notre
ami Bachelier porta un toast à la
prospérité de nos Syndicats, auquel,
joyeusement tous répondirent.
L'après-midi, une séance récréative
nous réunit dans la Salle St-Michel.
Une nombreuse assistance nous fit
l'honneur de venir applaudir nos ac-
teurs qui, dans « Gardien de Phare »,
« Le Changement de train » et « Un
bal chez l'Colon », surent émouvoir
et distraire tous les spectateurs. Les
intermèdes : piano, monologue et
chants n'eurent pas moins de succès.
Nous n'oublions pas non plus ceux qui
ont travaillé dans l'ombre et qui ont
contribué pour une large part à la
réussite de cette journée.
A tous, et à chacun en particulier,
notre plus sincère et fraternel merci.
UNE PRESIDENTE.

Visite de M^{lle} Graff
Le 13 mars dernier un bon petit
groupe de syndiqués se trouvait réuni
pour entendre la bonne parole appor-
tée par Mlle Graff, Secrétaire Géné-
rale des Syndicats Féminins de
l'Abbaye. Nos petites Sablaises furent
très contentes d'entendre parler du
Syndicalisme Chrétien, et elles savent
maintenant que nos Syndicats ne
sont pas des groupements de per-
sonnes toujours mécontentes, unies
pour réclamer et protester à tort et
à travers.
Mlle Graff parla des œuvres que
peut faire un Syndicat à mesure qu'il
se développe, en particulier, elle nous
montra l'opportunité de la Caisse do-
tale. Jeunes filles et petites filles, pré-
parez votre entrée dans la vie, habi-
tuez-vous à l'économie, faites un mo-
dique prélèvement sur votre argent de
poche, il vous sera rendu, non pas au
centuple, mais bien augmenté, sous
forme d'une petite dot à votre ma-
riage religieux, ou à vos 25 ans. Mlle Graff
montra aux jeunes le grand avan-
tage pour elles d'adhérer au plus tôt à
cette caisse dotale. Qui ne songe au
mariage? et aux économies à faire
dans ce but?

A la fin de cette charmante réunion,
il fut organisé un Syndicat des Ou-
vrières de l'Habillement, auquel nous
souhaitons la bienvenue et beaucoup
de prospérité.
Mlle Pasquet remercia Mlle Graff
de son aimable visite, si encourageante
et si instructive. Qu'elle veuille bien
trouver de nouveau ici, l'expression
de notre vive reconnaissance.
Chères syndiquées, faites croire
nos Syndicats Chrétiens en provo-
quant de nombreux adhésions, vous
ferez votre devoir et donerez ainsi le
témoignage de votre fraternel atta-
chement.
Une Syndiquée.

Cours professionnels
Les syndiqués désirent suivre des
cours de sténo, dactylo ou comptabi-
lité, sont priés de nous en avvertir au
plus tôt.
Dès maintenant, nous informons les
dames et demoiselles qu'un nouveau
cours de Coupe commencera au mois
d'octobre. Déjà nous avons des ins-
criptions. Que toutes les jeunes filles
soucieuses de mieux travailler nous
consultent au plus tôt.
Pour tous les renseignements, soit
pour les cours, soit pour la Caisse Do-
tale, prière de s'adresser à Mlle Pas-
quet, 9, rue de la Passerelle, ou à la
Permanence « Abri du Marin », 6, rue
de la Sous-Préfecture, le mercredi, de
18 heures à 19 heures.

THOUARS
Assemblée générale
L'Assemblée générale du Syndicat
des Cheminots de Thouars s'est tenue
le 6 mars.
Le rapport moral présenté par le
Secrétaire fait ressortir l'activité dé-
ployée pendant l'année écoulée, tant
au sujet des revendications qu'en ce
qui concerne nos effectifs. En termi-
nant, le Secrétaire nous dit quelle doit
être notre joie d'apprendre la forma-
tion définitive d'un syndicat d'Em-
ployés à Thouars.
Puis notre camarade Renault fait
son compte-rendu financier et les
rapports sont votés à l'unanimité.

LES CAUSES DU MAL
Aussi bien les causes du travail
professionnel des mères sont com-
plexes et diverses. A l'insuffisance du
salaire, cause initiale du mal et qu'en
reste sans doute la cause la plus fré-
quente, d'autres sont venues s'ajouter,
qui l'ont aggravé et généralisé : désir
d'un supplément de ressources qui
permette à la salariée et aux siens de
se procurer plus de confort, plus de
bien-être, plus de satisfaction, plus
d'indépendance ; préférence accordée
à l'agitation plus distrayante de l'ate-
lier, de l'usine sur le calme monotone du
foyer ; parfois aussi désir plus
grand de jouissance et de liberté ;
force enfin d'habitudes contractées dès
la sortie de l'école.

LES REMÈDES PROPOSÉS
Ce n'est pas tout de dénoncer le
mal, ni de gémir sur ses conséquen-
ces ; il importe d'y porter remède. On
doit savoir gré au rapporteur d'avoir
abordé le problème, et de l'avoir traité
d'une façon à la fois sage et cou-
rageuse. La nature du mal demande
deux sortes de mesures : les unes
d'ordre moral, les autres d'ordre écon-
omique.
Remèdes moraux en premier lieu :
Il faut faire désirer la solution du
problème. Il faut aussi former un cli-
mat moral favorable à la famille, ren-
verser les idées matérialistes, païen-
nes, communistes, qui avilissent
l'amour et le mariage, et enlèvent son
auréole à la maternité ; substituer
dans l'échelle sociale les valeurs mo-
rales aux valeurs économiques ; tra-
vailler, par tout l'ensemble des pro-
cédés modernes de propagande des
idées, à l'éducation morale, familiale,
religieuse de la jeunesse, et cela dans
ces trois milieux éducatifs que sont
la paroisse, la famille, l'école, conti-
nuée plus tard par les patronages, les
mouvements spécialisés de la Jeunes-
se Catholique, les Equipes Sociales, et
les Syndicats Chrétiens. Moyens mo-
raux indispensables, ainsi que nous
sommes heureux d'en convenir avec
les détracteurs de l'action sociale,
mais qui par leur portée dépassent
pourtant les possibilités de l'apostolat
« individuel ».
Moyens insuffisants pour écarter
les causes économiques du travail
professionnel des mères.
Dans ce nouvel ordre, un premier
effort, aidé par des institutions et des
services : cours d'enseignement mé-
nager, mutualités, caisses dotales,
caisses de crédit ouvrier, doit tendre
à développer l'amour du foyer, le
gout de la prévoyance et de l'épargne,
et à les faciliter.
Un effort doit être fait par la pro-
fession, effort dont l'étendue et les
modalités dépendent étroitement des
conditions économiques, pour l'éta-
blissement d'une rétribution familiale
du travail ; sur ce point le vœu ex-
primé à la fin du précédent rapport
paraît proposer une solution générale
particulièrement opportune.
Deux solutions intermédiaires, d'at-
tente, peuvent être proposées :
Le travail à domicile ; ce travail,
qui maintient la mère au foyer, ne
doit pas être cet effort soutenu et
absorbant qui ne laisse guère à l'ou-
vrière le loisir de remplir sa tâche
ménagère et maternelle, mais un
moyen qui permette à la mère de tra-
vailler à ses moments libres, et d'ap-
porter une légère, mais équitable
contribution au salaire familial ; le tra-
vail de demi-temps, c'est-à-dire à
temps réduit, travail occupant soit la
matinée, soit l'après-midi, soit quel-
ques heures par jour, soit quelques
jours par semaine ; ce système a été
employé dans certains milieux ; les
résultats s'en sont montrés assez sa-
tisfaisants.
Ces efforts enfin l'Etat s'ingé-
rait à les susciter et à les favoriser,
il introduirait d'autre part dans son
code de lois sociales des dispositions
plus favorables au retour que nous
préconisons.
Ainsi peut-être enfin s'atténuerait
le fléau du chômage si, tout en res-
traignant, par le retour de la mère ou-
vrière au foyer, le nombre des pro-
ducteurs, on augmentait le nombre de
travailleurs, par une sage politique des
salaires, le pouvoir d'achat des consommateurs.
Le problème, comme on en convien-
dra, est immense ; il touche aux plus
délicates questions, aux plus épineu-
ses. Du moins il a été exposé loya-
lement, avec cet esprit chrétien qui fait
appel à la collaboration de tous les
intéressés, avec le ferme espoir de
parvenir, par un effort progressif et
concerté, à des réalisations à la fois
sages et hardies.

NIORT
Visite de Mgr Mesguen
Le Conseil de l'Union Locale des
Syndicats Chrétiens de Niort a eu le
grand honneur et la joie d'être reçu
par Mgr Mesguen, le lundi 12 mars,
jour de son entrée solennelle à Niort.
Par une condescendance à laquelle
tous furent très sensibles Son Excel-
lence, malgré les fatigues d'une jour-
née si chargée, voulut bien accueillir
cette délégation à l'heure tardive de
la fermeture des ateliers et magasins.
Quelques adhérents s'étaient joints
aux Bureaux des diverses associations
locales (Syndicat des Employés, Asso-
ciation interprofessionnelle ouvrière,
Syndicat des Cheminots, Syndicat de
Fonctionnaires) ; aussi y eut-il une
vingtaine de personnes, — hommes et
dames, — pour manifester au nou-
veau Chef du diocèse les hommages
respectueux et le filial attachement
de tous les travailleurs chrétiens de
Niort.
Monseigneur s'enquit avec bienveil-
lance de l'organisation et des progrès
des Syndicats et leur donna ses con-
seils et ses encouragements ; puis, en
gage de sa paternelle affection, il bé-
nît toute la délégation.
Cette bénédiction, reçue avec un re-
ligieux respect, sera pour les syndi-
calistes chrétiens niortais un nouveau
motif de travailler de tout cœur au
développement de leurs organisations
syndicales.

CHOLET
La Question du Retour
de la Mère ouvrière
au Foyer (1)
Rapport de M. Gourdon
Sur ce point encore, l'enseignement
de l'Eglise trace le chemin à suivre :
« C'est un abus néfaste, et qu'il faut
à tout prix faire disparaître, déclare
Pie XI dans l'Encyclique *Quadragesimo*
Anno, que les mères de famille, à
cause de la modicité du salaire pater-
nel, soient contraintes de chercher
hors de la maison une occupation ré-
munératrice. « La mère retenue tout
le jour hors de son foyer et y ren-
trant fatiguée, le soir, pour y accom-
plir sommairement l'inévitable besoi-
n de l'intérieur, ceci constitue une
source de troubles familiaux et so-
ciaux qui ne sont pas à révéler ; épui-
sément pour la femme elle-même,
restriction à peu près fatale de la na-
talité, augmentation de la mortalité in-
fantile, dangers graves pour la santé et la mor-
talité de l'enfant insuffisamment suivi,
affaiblissement du lien conjugal,
ébranlement des traditions, désagrè-
gation fréquente de la famille.
LE BUT A POURSUIVRE
Comprenons pourtant. L'Encycli-
que, qui dénonce le mal, n'édicte pas
d'ordonnances immédiates, qui se-
raient inapplicables. Mais le principe
posé par Pie XI, en éclairant les es-
prits et en faisant pression sur les
consciences provoquera, des initiati-
ves généreuses, inspirera des solu-
tions partielles, puis un jour se réali-
sera largement dans les institutions
publiques, comme il advint d'autres
règles énoncées par Léon XIII dans
Rerum Novarum.
Il ne s'agit donc pas de prôner ici
la suppression légale du travail de la
mère ; cette mesure n'est pas possi-
(1) Journée Sociale du 14 janvier,
suite du compte-rendu.

NIORT
Visite de Mgr Mesguen
Le Conseil de l'Union Locale des
Syndicats Chrétiens de Niort a eu le
grand honneur et la joie d'être reçu
par Mgr Mesguen, le lundi 12 mars,
jour de son entrée solennelle à Niort.
Par une condescendance à laquelle
tous furent très sensibles Son Excel-
lence, malgré les fatigues d'une jour-
née si chargée, voulut bien accueillir
cette délégation à l'heure tardive de
la fermeture des ateliers et magasins.
Quelques adhérents s'étaient joints
aux Bureaux des diverses associations
locales (Syndicat des Employés, Asso-
ciation interprofessionnelle ouvrière,
Syndicat des Cheminots, Syndicat de
Fonctionnaires) ; aussi y eut-il une
vingtaine de personnes, — hommes et
dames, — pour manifester au nou-
veau Chef du diocèse les hommages
respectueux et le filial attachement
de tous les travailleurs chrétiens de
Niort.
Monseigneur s'enquit avec bienveil-
lance de l'organisation et des progrès
des Syndicats et leur donna ses con-
seils et ses encouragements ; puis, en
gage de sa paternelle affection, il bé-
nît toute la délégation.
Cette bénédiction, reçue avec un re-
ligieux respect, sera pour les syndi-
calistes chrétiens niortais un nouveau
motif de travailler de tout cœur au
développement de leurs organisations
syndicales.

CHOLET
La Question du Retour
de la Mère ouvrière
au Foyer (1)
Rapport de M. Gourdon
Sur ce point encore, l'enseignement
de l'Eglise trace le chemin à suivre :
« C'est un abus néfaste, et qu'il faut
à tout prix faire disparaître, déclare
Pie XI dans l'Encyclique *Quadragesimo*
Anno, que les mères de famille, à
cause de la modicité du salaire pater-
nel, soient contraintes de chercher
hors de la maison une occupation ré-
munératrice. « La mère retenue tout
le jour hors de son foyer et y ren-
trant fatiguée, le soir, pour y accom-
plir sommairement l'inévitable besoi-
n de l'intérieur, ceci constitue une
source de troubles familiaux et so-
ciaux qui ne sont pas à révéler ; épui-
sément pour la femme elle-même,
restriction à peu près fatale de la na-
talité, augmentation de la mortalité in-
fantile, dangers graves pour la santé et la mor-
talité de l'enfant insuffisamment suivi,
affaiblissement du lien conjugal,
ébranlement des traditions, désagrè-
gation fréquente de la famille.
LE BUT A POURSUIVRE
Comprenons pourtant. L'Encycli-
que, qui dénonce le mal, n'édicte pas
d'ordonnances immédiates, qui se-
raient inapplicables. Mais le principe
posé par Pie XI, en éclairant les es-
prits et en faisant pression sur les
consciences provoquera, des initiati-
ves généreuses, inspirera des solu-
tions partielles, puis un jour se réali-
sera largement dans les institutions
publiques, comme il advint d'autres
règles énoncées par Léon XIII dans
Rerum Novarum.
Il ne s'agit donc pas de prôner ici
la suppression légale du travail de la
mère ; cette mesure n'est pas possi-
(1) Journée Sociale du 14 janvier,
suite du compte-rendu.

LES CAUSES DU MAL
Aussi bien les causes du travail
professionnel des mères sont com-
plexes et diverses. A l'insuffisance du
salaire, cause initiale du mal et qu'en
reste sans doute la cause la plus fré-
quente, d'autres sont venues s'ajouter,
qui l'ont aggravé et généralisé : désir
d'un supplément de ressources qui
permette à la salariée et aux siens de
se procurer plus de confort, plus de
bien-être, plus de satisfaction, plus
d'indépendance ; préférence accordée
à l'agitation plus distrayante de l'ate-
lier, de l'usine sur le calme monotone du
foyer ; parfois aussi désir plus
grand de jouissance et de liberté ;
force enfin d'habitudes contractées dès
la sortie de l'école.

LES REMÈDES PROPOSÉS
Ce n'est pas tout de dénoncer le
mal, ni de gémir sur ses conséquen-
ces ; il importe d'y porter remède. On
doit savoir gré au rapporteur d'avoir
abordé le problème, et de l'avoir traité
d'une façon à la fois sage et cou-
rageuse. La nature du mal demande
deux sortes de mesures : les unes
d'ordre moral, les autres d'ordre écon-
omique.
Remèdes moraux en premier lieu :
Il faut faire désirer la solution du
problème. Il faut aussi former un cli-
mat moral favorable à la famille, ren-
verser les idées matérialistes, païen-
nes, communistes, qui avilissent
l'amour et le mariage, et enlèvent son
auréole à la maternité ; substituer
dans l'échelle sociale les valeurs mo-
rales aux valeurs économiques ; tra-
vailler, par tout l'ensemble des pro-
cédés modernes de propagande des
idées, à l'éducation morale, familiale,
religieuse de la jeunesse, et cela dans
ces trois milieux éducatifs que sont
la paroisse, la famille, l'école, conti-
nuée plus tard par les patronages, les
mouvements spécialisés de la Jeunes-
se Catholique, les Equipes Sociales, et
les Syndicats Chrétiens. Moyens mo-
raux indispensables, ainsi que nous
sommes heureux d'en convenir avec
les détracteurs de l'action sociale,
mais qui par leur portée dépassent
pourtant les possibilités de l'apostolat
« individuel ».
Moyens insuffisants pour écarter
les causes économiques du travail
professionnel des mères.
Dans ce nouvel ordre, un premier
effort, aidé par des institutions et des
services : cours d'enseignement mé-
nager, mutualités, caisses dotales,
caisses de crédit ouvrier, doit tendre
à développer l'amour du foyer, le
gout de la prévoyance et de l'épargne,
et à les faciliter.
Un effort doit être fait par la pro-
fession, effort dont l'étendue et les
modalités dépendent étroitement des
conditions économiques, pour l'éta-
blissement d'une rétribution familiale
du travail ; sur ce point le vœu ex-
primé à la fin du précédent rapport
paraît proposer une solution générale
particulièrement opportune.
Deux solutions intermédiaires, d'at-
tente, peuvent être proposées :
Le travail à domicile ; ce travail,
qui maintient la mère au foyer, ne
doit pas être cet effort soutenu et
absorbant qui ne laisse guère à l'ou-
vrière le loisir de remplir sa tâche
ménagère et maternelle, mais un
moyen qui permette à la mère de tra-
vailler à ses moments libres, et d'ap-
porter une légère, mais équitable
contribution au salaire familial ; le tra-
vail de demi-temps, c'est-à-dire à
temps réduit, travail occupant soit la
matinée, soit l'après-midi, soit quel-
ques heures par jour, soit quelques
jours par semaine ; ce système a été
employé dans certains milieux ; les
résultats s'en sont montrés assez sa-
tisfaisants.
Ces efforts enfin l'Etat s'ingé-
rait à les susciter et à les favoriser,
il introduirait d'autre part dans son
code de lois sociales des dispositions
plus favorables au retour que nous
préconisons.
Ainsi peut-être enfin s'atténuerait
le fléau du chômage si, tout en res-
traignant, par le retour de la mère ou-
vrière au foyer, le nombre des pro-
ducteurs, on augmentait le nombre de
travailleurs, par une sage politique des
salaires, le pouvoir d'achat des consommateurs.
Le problème, comme on en convien-
dra, est immense ; il touche aux plus
délicates questions, aux plus épineu-
ses. Du moins il a été exposé loya-
lement, avec cet esprit chrétien qui fait
appel à la collaboration de tous les
intéressés, avec le ferme espoir de
parvenir, par un effort progressif et
concerté, à des réalisations à la fois
sages et hardies.

LES CAUSES DU MAL
Aussi bien les causes du travail
professionnel des mères sont com-
plexes et diverses. A l'insuffisance du
salaire, cause initiale du mal et qu'en
reste sans doute la cause la plus fré-
quente, d'autres sont venues s'ajouter,
qui l'ont aggravé et généralisé : désir
d'un supplément de ressources qui
permette à la salariée et aux siens de
se procurer plus de confort, plus de
bien-être, plus de satisfaction, plus
d'indépendance ; préférence accordée
à l'agitation plus distrayante de l'ate-
lier, de l'usine sur le calme monotone du
foyer ; parfois aussi désir plus
grand de jouissance et de liberté ;
force enfin d'habitudes contractées dès
la sortie de l'école.

LES REMÈDES PROPOSÉS
Ce n'est pas tout de dénoncer le
mal, ni de gémir sur ses conséquen-
ces ; il importe d'y porter remède. On
doit savoir gré au rapporteur d'avoir
abordé le problème, et de l'avoir traité
d'une façon à la fois sage et cou-
rageuse. La nature du mal demande
deux sortes de mesures : les unes
d'ordre moral, les autres d'ordre écon-
omique.
Remèdes moraux en premier lieu :
Il faut faire désirer la solution du
problème. Il faut aussi former un cli-
mat moral favorable à la famille, ren-
verser les idées matérialistes, païen-
nes, communistes, qui avilissent
l'amour et le mariage, et enlèvent son
auréole à la maternité ; substituer
dans l'échelle sociale les valeurs mo-
rales aux valeurs économiques ; tra-
vailler, par tout l'ensemble des pro-
cédés modernes de propagande des
idées, à l'éducation morale, familiale,
religieuse de la jeunesse, et cela dans
ces trois milieux éducatifs que sont
la paroisse, la famille, l'école, conti-
nuée plus tard par les patronages, les
mouvements spécialisés de la Jeunes-
se Catholique, les Equipes Sociales, et
les Syndicats Chrétiens. Moyens mo-
raux indispensables, ainsi que nous
sommes heureux d'en convenir avec
les détracteurs de l'action sociale,
mais qui par leur portée dépassent
pourtant les possibilités de l'apostolat
« individuel ».
Moyens insuffisants pour écarter
les causes économiques du travail
professionnel des mères.
Dans ce nouvel ordre, un premier
effort, aidé par des institutions et des
services : cours d'enseignement mé-
nager, mutualités, caisses dotales,
caisses de crédit ouvrier, doit tendre
à développer l'amour du foyer, le
gout de la prévoyance et de l'épargne,
et à les faciliter.
Un effort doit être fait par la pro-
fession, effort dont l'étendue et les
modalités dépendent étroitement des
conditions économiques, pour l'éta-
blissement d'une rétribution familiale
du travail ; sur ce point le vœu ex-
primé à la fin du précédent rapport
paraît proposer une solution générale
particulièrement opportune.
Deux solutions intermédiaires, d'at-
tente, peuvent être proposées :
Le travail à domicile ; ce travail,
qui maintient la mère au foyer, ne
doit pas être cet effort soutenu et
absorbant qui ne laisse guère à l'ou-
vrière le loisir de remplir sa tâche
ménagère et maternelle, mais un
moyen qui permette à la mère de tra-
vailler à ses moments libres, et d'ap-
porter une légère, mais équitable
contribution au salaire familial ; le tra-
vail de demi-temps, c'est-à-dire à
temps réduit, travail occupant soit la
matinée, soit l'après-midi, soit quel-
ques heures par jour, soit quelques
jours par semaine ; ce système a été
employé dans certains milieux ; les
résultats s'en sont montrés assez sa-
tisfaisants.
Ces efforts enfin l'Etat s'ingé-
rait à les susciter et à les favoriser,
il introduirait d'autre part dans son
code de lois sociales des dispositions
plus favorables au retour que nous
préconisons.
Ainsi peut-être enfin s'atténuerait
le fléau du chômage si, tout en res-
traignant, par le retour de la mère ou-
vrière au foyer, le nombre des pro-
ducteurs, on augmentait le nombre de
travailleurs, par une sage politique des
salaires, le pouvoir d'achat des consommateurs.
Le problème, comme on en convien-
dra, est immense ; il touche aux plus
délicates questions, aux plus épineu-
ses. Du moins il a été exposé loya-
lement, avec cet esprit chrétien qui fait
appel à la collaboration de tous les
intéressés, avec le ferme espoir de
parvenir, par un effort progressif et
concerté, à des réalisations à la fois
sages et hardies.

LES CAUSES DU MAL
Aussi bien les causes du travail
professionnel des mères sont com-
plexes et diverses. A l'insuffisance du
salaire, cause initiale du mal et qu'en
reste sans doute la cause la plus fré-
quente, d'autres sont venues s'ajouter,
qui l'ont aggravé et généralisé : désir
d'un supplément de ressources qui
permette à la salariée et aux siens de
se procurer plus de confort, plus de
bien-être, plus de satisfaction, plus
d'indépendance ; préférence accordée
à l'agitation plus distrayante de l'ate-
lier, de l'usine sur le calme monotone du
foyer ; parfois aussi désir plus
grand de jouissance et de liberté ;
force enfin d'habitudes contractées dès
la sortie de l'école.

LES REMÈDES PROPOSÉS
Ce n'est pas tout de dénoncer le
mal, ni de gémir sur ses conséquen-
ces ; il importe d'y porter remède. On
doit savoir gré au rapporteur d'avoir
abordé le problème, et de l'avoir traité
d'une façon à la fois sage et cou-
rageuse. La nature du mal demande
deux sortes de mesures : les unes
d'ordre moral, les autres d'ordre écon-
omique.
Remèdes moraux en premier lieu :
Il faut faire désirer la solution du
problème. Il faut aussi former un cli-
mat moral favorable à la famille, ren-
verser les idées matérialistes, païen-
nes, communistes, qui avilissent
l'amour et le mariage, et enlèvent son
auréole à la maternité ; substituer
dans l'échelle sociale les valeurs mo-
rales aux valeurs économiques ; tra-
vailler, par tout l'ensemble des pro-
cédés modernes de propagande des
idées, à l'éducation morale, familiale,
religieuse de la jeunesse, et cela dans
ces trois milieux éducatifs que sont
la paroisse, la famille, l'école, conti-
nuée plus tard par les patronages, les
mouvements spécialisés de la Jeunes-
se Catholique, les Equipes Sociales, et
les Syndicats Chrétiens. Moyens mo-
raux indispensables, ainsi que nous
sommes heureux d'en convenir avec
les détracteurs de l'action sociale,
mais qui par leur portée dépassent
pourtant les possibilités de l'apostolat
« individuel ».
Moyens insuffisants pour écarter
les causes économiques du travail
professionnel des mères.
Dans ce nouvel ordre, un premier
effort, aidé par des institutions et des
services : cours d'enseignement mé-
nager, mutualités, caisses dotales,
caisses de crédit ouvrier, doit tendre
à développer l'amour du foyer, le
gout de la prévoyance et de l'épargne,
et à les faciliter.
Un effort doit être fait par la pro-
fession, effort dont l'étendue et les
modalités dépendent étroitement des
conditions économiques, pour l'éta-
blissement d'une rétribution familiale
du travail ; sur ce point le vœu ex-
primé à la fin du précédent rapport
paraît proposer une solution générale
particulièrement opportune.
Deux solutions intermédiaires, d'at-
tente, peuvent être proposées :
Le travail à domicile ; ce travail,
qui maintient la mère au foyer, ne
doit pas être cet effort soutenu et
absorbant qui ne laisse guère à l'ou-
vrière le loisir de remplir sa tâche
ménagère et maternelle, mais un
moyen qui permette à la mère de tra-
vailler à ses moments libres, et d'ap-
porter une légère, mais équitable
contribution au salaire familial ; le tra-
vail de demi-temps, c'est-à-dire à
temps réduit, travail occupant soit la
matinée, soit l'après-midi, soit quel-
ques heures par jour, soit quelques
jours par semaine ; ce système a été
employé dans certains milieux ; les
résultats s'en sont montrés assez sa-
tisfaisants.
Ces efforts enfin l'Etat s'ingé-
rait à les susciter et à les favoriser,
il introduirait d'autre part dans son
code de lois sociales des dispositions
plus favorables au retour que nous
préconisons.
Ainsi peut-être enfin s'atténuerait
le fléau du chômage si, tout en res-
traignant, par le retour de la mère ou-
vrière au foyer, le nombre des pro-
ducteurs, on augmentait le nombre de
travailleurs, par une sage politique des
salaires, le pouvoir d'achat des consommateurs.
Le problème, comme on en convien-
dra, est immense ; il touche aux plus
délicates questions, aux plus épineu-
ses. Du moins il a été exposé loya-
lement, avec cet esprit chrétien qui fait
appel à la collaboration de tous les
intéressés, avec le ferme espoir de
parvenir, par un effort progressif et
concerté, à des réalisations à la fois
sages et hardies.

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS
pure laine,
Traversin, deux Oreillers
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer
à partir de... 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

Si j'ignore mes devoirs par
ma faute, si je n'ai pas voulu
m'en instruire, si j'ai négligé
de reconnaître mes obligations
et d'être renseigné sur les
exigences de mon état, je de-
viens responsable et coupable
de tout le mal qui peut sortir
de cette ignorance.
BAUTAIN.

Messageries de l'Ouest
Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes
Basse-Indre, Indret, Couëron
et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises
entre Nantes, Paimboeuf
et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à
Indret, Paimboeuf à Donges
et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

POUR TOUTES VOS
ASSURANCES ACCIDENTS
Adressez-vous
à un **Spécialiste**
Maurice BUREAU
Agent Général de « LA PAIX »
32, Rue de Gigant

LE MEILLEUR
BOULET DU
MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION BLANZY-QUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-H